



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

71^e séance plénière

Mercredi 12 décembre 2007, à 18 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kerim (ex-République yougoslave de Macédoine)

*En l'absence du Président, M. Al Bayati (Iraq),
(Vice-Président), assume la présidence.*

Ces progrès sont néanmoins mitigés et de nombreux défis restent à relever.

La séance est ouverte à 18 h 20.

**Débat plénier de haut niveau commémoratif
consacré à la suite à donner aux textes issus
de la session extraordinaire consacrée aux
enfants**

Point 66 de l'ordre du jour (*suite*)

Promotion et protection des droits de l'enfant

**b) Suite à donner aux textes issus de la session
extraordinaire consacrée aux enfants**

Rapport du Secrétaire général (A/62/259)

Projet de résolution (A/62/L.31)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Christian Wenaweser, chef de la délégation du Liechtenstein.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : La session extraordinaire consacrée aux enfants de mai 2002 a été une occasion historique. L'Assemblée s'est réunie au plus haut niveau pour réexaminer la situation des enfants et accélérer les progrès vers un monde réellement digne des enfants. Aujourd'hui, il est juste de dire que certains progrès ont été accomplis vers la réalisation des objectifs et des buts fixés il y a cinq ans.

Nous sommes préoccupés par l'écart important qui continue d'exister entre le large éventail de normes internationales sur les droits de l'enfant et la faiblesse de leur application. La Convention relative aux droits de l'enfant est le traité international auquel ont adhéré le plus grand nombre d'États parties dans toute l'histoire. Pourtant, le monde demeure en grande partie peu sûr pour les enfants.

Les États ne parviennent pas à faire respecter les droits les plus fondamentaux de l'enfant. Le droit à la vie et le droit à l'éducation continuent d'être largement violés par une forme quelconque de négligence. Les États et la communauté internationale manquant de zèle dans leur lutte contre la famine et la pauvreté, dont les enfants sont les victimes les plus démunies. Nous pouvons et nous devons faire davantage pour l'éducation des enfants afin de leur donner une meilleure chance pour l'avenir.

Au-delà de la négligence ou du manque de détermination, les droits de l'enfant continuent d'être activement violés car les enfants souffrent d'actes de cruauté physique et psychologique dans leur foyer, sont entraînés dans des conflits armés, font l'objet de la traite, d'abus sexuels ou sont exploités à des fins commerciales. Il n'existe pas ce qu'on pourrait appeler des droits humains partiels pour les êtres humains qui

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



grandissent. Le plein respect de l'intégrité physique et psychologique des enfants doit être une règle de civilisation universellement appliquée.

C'est aussi l'un des principaux messages contenus dans l'étude de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants. Le processus préparatoire de cette étude a montré que les organisations régionales, comme le Conseil de l'Europe, peuvent jouer un rôle essentiel pour ce qui est de mettre en place un environnement favorable à l'élan et à l'action politiques des États, en faisant fond sur la participation active de la société civile. Nous saluons ces activités régionales, qui visent à promouvoir les normes universelles.

Nous pensons que les situations dans lesquelles les enfants sont particulièrement vulnérables devraient continuer à faire l'objet de l'attention particulière de la communauté internationale. Cela est particulièrement vrai pour les conflits armés. Nous voudrions insister sur le fait que, malgré les progrès prometteurs réalisés récemment sous la direction du Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés, il reste encore beaucoup à faire pour combler l'écart particulièrement important concernant la mise en œuvre dans ce domaine.

Le Liechtenstein attache une grande importance au bien-être des enfants et des jeunes aux niveaux local, national et international. Sa politique concernant les jeunes suit les orientations à long terme des politiques relatives à la famille, à l'égalité des droits, aux enfants et aux jeunes. Ces trois domaines sont mutuellement interdépendants. Le Gouvernement considère donc le bien-être des enfants et des jeunes comme une tâche interdisciplinaire. En outre, on peut dire que la politique du Liechtenstein concernant les enfants et les jeunes considère comme des principes directeurs fondamentaux les dispositions pertinentes de la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres traités internationaux relatifs aux droits de l'homme.

On estime qu'un certain nombre de domaines sont essentiels pour le bien-être à long terme des enfants et des jeunes, et ces domaines sont traités comme des priorités. Ils comprennent notamment l'appui aux familles, par le biais de mesures financières; le travail, en particulier concernant la compatibilité entre carrière et vie familiale; les loisirs; le maintien de la qualité de vie; la prise en compte des aspects liés à l'environnement et à la mobilité; et le multiculturalisme dans la société. Ces piliers de la

politique à long terme relative aux enfants et aux jeunes sont complétés par des objectifs à court et moyen terme, formulés lorsque de nouveaux problèmes spécifiques apparaissent. La petite taille de notre pays nous permet de réagir rapidement et avec souplesse aux nouveaux défis.

Différents efforts ont été faits pour améliorer la participation des enfants et des jeunes à des sujets qui les touchent directement, notamment la recherche de possibilités appropriées de participer directement. Le droit à disposer d'informations appropriées est désormais mieux garanti grâce à notre Centre d'informations pour la jeunesse, qui est très fréquenté. Une nouvelle loi sur les jeunes est en cours d'élaboration, qui permettra d'appliquer les idées essentielles et les droits fondamentaux relatifs aux enfants aux niveaux local et national. L'élaboration de cette loi a été largement influencée par la Convention relative aux droits de l'enfant, directement et indirectement, et elle a été mise au point grâce à un processus participatif élargi de proximité, avec la contribution des enfants, des jeunes et des adultes.

Afin de parvenir à une mise en œuvre totale et en temps utile de la Déclaration et du Plan d'action contenus dans « Un monde digne des enfants », la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour faire face aux défis restant à relever. Le Liechtenstein est décidé à renforcer son appui à la coopération internationale et au partenariat à cet égard. Les moyens financiers affectés par le Liechtenstein à la coopération humanitaire internationale et au développement ont augmenté considérablement ces dernières années et s'élèveront en 2008 à 25,5 millions de francs suisses. Ce montant devrait permettre au Gouvernement d'atteindre l'année prochaine le taux de 0,6 % du PIB affecté à l'aide publique au développement.

Environ 60 % des ressources globales sont consacrées à des programmes d'éducation et de santé, notamment des programmes de lutte contre le VIH/sida. Le Liechtenstein continuera de contribuer aux efforts concertés des gouvernements, des organisations internationales, de la société civile, des communautés locales et du secteur privé afin de parvenir à des résultats concrets et d'améliorer la vie des enfants dans le monde.

Le Président par intérim (parle en arabe) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Khaled Budhair, chef de la délégation du Koweït.

M. Budhair (Koweït) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit permis d'emblée de remercier le Président d'avoir convoqué ce débat très important sur les questions relatives aux enfants et à leurs droits, leurs aspirations et leurs espoirs.

Qu'il me soit permis également de transmettre mes condoléances les plus sincères au peuple frère et au Gouvernement d'Algérie, aux familles et au personnel des Nations Unies pour toutes les victimes innocentes tombées hier à la suite d'un lâche attentat terroriste. Nous tenons à souligner que l'État du Koweït soutient le pays ami qu'est l'Algérie en ces moments difficiles.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour examiner la suite à donner à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Nous avons le grand plaisir de réaffirmer notre appui sans réserve au projet de déclaration sur les enfants (voir A/62/L.31) qui doit être adopté à l'issue de ce débat. Le projet de déclaration fait état des progrès réalisés depuis 2000 pour protéger les enfants et garantir leurs droits, et il reflète ainsi le souhait de la communauté internationale d'honorer les engagements énoncés dans le document final de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée intitulé « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe).

La famille est le noyau de la société et le pilier le plus important sur lequel repose la réalisation du bien-être social. C'est également au sein de la famille que la personnalité humaine commence à prendre forme. L'État du Koweït porte une grande attention à la famille, et il a consacré une quantité considérable de ses ressources et de ses capacités à assurer le meilleur environnement possible aux femmes et aux enfants. L'État du Koweït a été l'un des premiers à ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant, en septembre 1991. Il a également adhéré au Protocole facultatif de la Convention sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants, ainsi qu'au Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Ces instruments sont déjà devenus des lois que toutes les institutions de l'État, y compris les tribunaux, doivent respecter.

Je voudrais à cet égard mentionner également la signature par le Koweït du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes

et des enfants. Le Koweït est également attaché à la mise en œuvre de divers autres accords internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Tout ceci atteste l'importance que l'État du Koweït attache aux soins aux enfants et à la prévention de tout ce qui pourrait avoir des effets négatifs sur leur avenir, afin qu'ils puissent grandir dans un environnement sain, sûr et propre.

Sur la base des droits garantis par la charia islamique, de la Constitution koweïtienne et des valeurs universelles de l'humanité, et conformément aux lois internationales qui garantissent l'intégralité des droits aux familles et aux personnes, l'article 9 du chapitre 2 de la Constitution koweïtienne dispose que la famille est la base d'une société fondée sur la religion, la moralité et l'amour du pays. La structure de la famille est donc protégée et renforcée par la loi.

En conséquence, l'État du Koweït a fait depuis 40 ans des progrès notables en matière de prestation de services sociaux aux enfants, ce qui a été confirmé par de nombreuses organisations internationales, notamment l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Du fait de la législation que nous avons promulguée et des programmes et des plans que le Gouvernement et d'autres institutions mènent actuellement à bien aux niveaux national et international, l'État du Koweït est devenu un modèle pour les États de notre région.

Les soins de santé donnés aux enfants au Koweït sont considérés parmi les meilleurs au monde. Le taux de mortalité des moins de 5 ans y est le plus bas de la région, avec seulement 12 décès pour 1 000 naissances vivantes. Ce chiffre illustre l'état très avancé de notre système de santé.

J'ai le plaisir de mentionner ici le « dispensaire de l'enfant sain » qui a été créé par le Gouvernement et où les parents peuvent périodiquement amener leurs enfants, même s'ils sont en bonne santé, pour consulter un pédiatre afin que soient décelés les premiers stades de toute affection et prévenue toute maladie future. Ce dispensaire procède à des examens médicaux complets à chaque visite. Il offre également des services de vaccination, fournit aux parents des renseignements sur l'éducation et le comportement des enfants et répond à différentes questions relatives aux enfants.

L'État du Koweït a également été vigilant dans sa lutte contre le VIH/sida et compte très peu de cas de VIH, lesquels sont limités aux toxicomanes.

Pour ce qui est du développement, l'État du Koweït a assuré la gratuité de l'enseignement. Les taux d'inscription dans le primaire en 2005 et 2006 étaient de 99 %, pour les filles comme pour les garçons. Durant la même période, au niveau secondaire, les taux étaient de 83 % pour les garçons et de 98 % pour les filles.

L'État du Koweït s'est également intéressé de près aux enfants ayant des besoins spéciaux, auxquels il fournit d'excellents services. Le Gouvernement a donné pour instruction aux autorités compétentes de mettre en place un système de santé préventif visant à prévenir les infirmités, à créer un système éducatif à l'intention des handicapés, à concevoir des programmes pour leur réadaptation progressive et à veiller à ce que le plan de tous les immeubles et installations publics soit revu afin de les munir de rampes d'accès pour les handicapés.

L'État du Koweït est déterminé à assurer des services sociaux, sanitaires et psychologiques complets aux femmes et aux enfants, ainsi qu'aux personnes ayant des besoins spéciaux. Le Koweït est aujourd'hui à l'avant-garde dans ce domaine et il a une expérience considérable pour ce qui est de la promotion du développement social, du renforcement du rôle des femmes, de la protection des jeunes et de la prévention de la violence. Il a également joué un rôle actif en faisant part de son expérience et en participant activement à des conférences et réunions internationales, régionales et locales. Le Koweït continuera de s'efforcer d'assurer un environnement approprié à un monde digne des enfants dans tous les domaines sociaux et éducatifs, de la santé et de l'enseignement aux soins physiques et psychologiques, et de fournir des renseignements adéquats au service de la famille et de la société.

L'État du Koweït aspire à fournir de l'aide dans le domaine social à des pays frères et amis. S. A. l'Émir du Koweït, Sheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, a donné 1 million de dollars à l'initiative de l'OMS pour l'éradication de la poliomyélite. Sous l'attention particulière de S. A. l'Émir, le Koweït a accordé une aide spéciale, sous forme de vêtements, de chaussures et autres besoins essentiels, aux enfants nécessiteux et aux fils des martyrs, et à plus de 16 000 enfants palestiniens en Cisjordanie, afin de mettre un sourire sur leur visage. À l'occasion de la proche fête religieuse de l'Aïd al-Adha, le Koweït fournira, au cours des prochaines semaines des milliers d'aliments aux Palestiniens

pauvres et nécessiteux qui vivent dans des conditions difficiles.

Si une femme est bien préparée, alors tout un peuple est bien préparé. Les enfants sont les futurs dirigeants de nos États. Continuons donc à œuvrer de concert pour créer un monde digne des êtres humains et des enfants pour le bien, la sécurité, le bien-être et la paix d'esprit de tous.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Rosemary Banks, chef de la délégation de Nouvelle-Zélande.

M^{me} Banks (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Il y a cinq ans, les espoirs et aspirations que les représentants des enfants de nombreuses nations ont apportés à la session extraordinaire consacrée aux enfants nous ont mis face au défi de faire de notre monde un monde meilleur pour les enfants et les jeunes. Je suis fière de dire que notre délégation compte deux jeunes Néo-Zélandais qui étaient présents lors du lancement de l'initiative intitulée « Un monde digne des enfants » : Jessica Dewan et Te Kerei Moka.

Cette occasion permet aux voix des jeunes de se faire entendre. Nous avons une déclaration nationale que nous allons faire circuler, mais je voudrais présenter Te Kerei Moka, qui va transmettre son message personnel aux membres de l'Assemblée générale.

M. Moka (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier tous les membres de l'Assemblée pour leur participation et leur contribution aux efforts visant à faire de notre monde un endroit meilleur et plus beau.

Kia Ora. Je m'appelle Te Kerei Moka, et je viens de Nouvelle-Zélande. J'appartiens à une famille de sept enfants. Ma mère est aveugle; mon père est en prison. Depuis mon plus jeune âge, je n'ai jamais eu le temps de jouer au ballon ou de monter sur une balançoire, encore moins de mener une vie normale. Je suis toutefois fier de ce que j'ai réalisé. J'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour assurer une vie heureuse et sûre à ma famille. Étant le seul homme de la famille, j'ai dû grandir tôt pour comprendre les règles de la vie et les obligations auxquelles je devais alors faire face.

Cela étant, j'ai pu acquérir autrement les compétences de base nécessaires à la vie. Au fil du temps, je suis parvenu à apporter des changements à mon niveau. Aujourd'hui, alors que je me tiens devant cette Assemblée, j'ai grandi et j'ai appris énormément

pour participer à un événement tel que celui-ci et pour vous apporter ce que j'ai appris.

Il me semble que, en tant que citoyens du monde, nous sommes dans une situation où nous progressons petit à petit s'agissant de changer la manière dont nous voyons les choses. L'éducation en est un très bon exemple. Je pense que nous devons poursuivre notre réflexion pour élaborer des stratégies permettant aux enfants de mener à bien leur éducation, en apportant les instruments appropriés, le financement nécessaire et l'appui professionnel qui permettront à davantage d'étudiants de fréquenter un établissement scolaire. Je sais, bien sûr, que nous faisons face à beaucoup d'autres obligations qui retentissent sur les possibilités que nous avons de parvenir à ce résultat. Je pense toutefois qu'en avançant pas à pas, jour après jour, nous allons, d'une manière ou d'une autre, réussir. Comme je l'ai dit, les choses bonnes demandent du temps, mais, j'espère, pas trop de temps.

Je dis donc à tous mes jeunes frères et sœurs qu'il est temps de se lever et de se montrer fiers de notre identité et de ce que nous représentons. Instruisez-vous de toutes les manières que vous n'auriez jamais imaginées. Établissez des contacts, fixez-vous des objectifs pour vous-mêmes et efforcez-vous de faire du monde autour de vous un endroit plus heureux. Visez les sommets les plus élevés et vous y parviendrez. Allez-y si vous le souhaitez. Ne laissez personne vous dissuader car, en fin de compte, rien n'est impossible. *Ma te atua e tiakina I a koutou katoa mo ake tonu atu.*

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Yassir A. Abdelsalam, chef de la délégation du Soudan.

M. Abdelsalam (Soudan) (*parle en arabe*) : Nous voudrions tout d'abord exprimer nos profondes condoléances au Gouvernement et au peuple frère algériens, ainsi qu'aux familles des victimes pour les actes criminels qui ont été commis hier dans ce pays.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Ministre ghanéen de la condition féminine et de l'enfance au nom du Groupe des États d'Afrique.

Ce Débat plénier de haut niveau commémoratif consacré à la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants est une excellente occasion d'entreprendre l'évaluation nécessaire des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations visant à promouvoir et protéger les droits des enfants. C'est également l'occasion de

redoubler d'efforts aux niveaux national et international pour atteindre les objectifs énoncés dans le document intitulé « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2).

En 2002, la vingt-septième session extraordinaire consacrée aux enfants visait, entre autres choses, à faire la lumière sur les préoccupations des enfants et les questions les concernant. Cette session a vu l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action qui figurent dans le document « Un monde digne des enfants », où les États et les gouvernements se sont engagés à promouvoir les services de santé et une bonne éducation, à protéger les enfants contre l'exploitation et la violence et à lutter contre le VIH/sida. Ces quatre domaines sont abordés dans la Déclaration du Millénaire et ont un impact direct sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui couvrent sept domaines, y compris les droits des enfants et des jeunes.

Le Soudan a élaboré un document national intitulé « Un Soudan digne des enfants », portant sur la protection des enfants, qui énonce des stratégies, des objectifs et les mesures nécessaires adoptées au cours de la session extraordinaire consacrée aux enfants. Le document national se fonde sur les perspectives, les visions et les orientations guidant les objectifs stratégiques de l'État, qui ont également servi de base à la préparation de notre plan quinquennal pour la période 2007-2011 portant sur les soins et la protection à assurer aux enfants.

À cet égard, nous tenons à faire mention des efforts que nous avons déployés. Le Soudan a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et ses deux Protocoles facultatifs ainsi que la Convention n° 138 de l'Organisation internationale du Travail concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi; la Convention n° 182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination; la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant africain; et le Protocole additionnel I à la quatrième Convention de Genève de 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux.

Pour ce qui est de la législation nationale, notre constitution transitoire de 2005 comporte des dispositions relatives à la protection des droits des enfants, conformément aux conventions et instruments internationaux ratifiés par le Soudan qui ont été intégrées dans la Constitution, y compris celle du Sud-

Soudan. En 2004, nous avons élaboré une loi visant à combler les lacunes de la politique gouvernementale à cet égard. Notre loi sur la nationalité, amendée conformément à la constitution de 2005, dispose qu'un enfant dont la mère est ressortissante du Soudan mais non le père a le droit d'acquérir la nationalité soudanaise. La loi sur les forces armées, récemment adoptée par le Parlement, contient des dispositions relatives à la protection des enfants et des civils pendant un conflit armé, conformément aux normes énoncées dans les instruments internationaux ratifiés par le Soudan.

Concernant les mesures prises par notre pays, nous voudrions faire mention de ce qui suit. Nos plans sectoriels contiennent les cibles et procédures énoncées dans « Un monde digne des enfants » et la Déclaration du Millénaire.

Nous avons créé une commission regroupant des représentants du Gouvernement, de la société civile, de l'UNICEF et du Secrétariat concernés par les soins aux enfants, afin d'aider à harmoniser la législation nationale avec les accords internationaux sur les droits de l'enfant. Nous avons élaboré un plan d'action contre la violence à l'encontre des enfants, préparé un plan national sur les enfants des rues qui vise à les réintégrer dans la société, mis en œuvre un programme de prise en charge de ces enfants pour faciliter leur adoption et créé une commission sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, conformément à l'Accord de paix global, qui traite des enfants touchés par les conflits armés. La commission a commencé à travailler en coopération avec le Gouvernement et l'UNICEF, ainsi qu'avec d'autres programmes et projets.

En outre, de nombreux programmes et projets ont été mis en œuvre avec succès dans les domaines de la santé et de l'éducation. En ce qui concerne la santé, nous avons enregistré des progrès considérables entre 2002 et 2006. S'agissant de l'éducation, le taux de scolarisation des garçons et filles a augmenté à tous les niveaux d'éducation, de la maternelle au secondaire.

Pour ce qui est de protéger les enfants, en particulier ceux qui travaillent dans les courses de chameaux et ceux qui vivent dans la rue, nous avons créé des commissions de haut niveau pour contrer le problème et, en coopération avec le Conseil arabe pour les enfants et le développement, lancé un projet dont le but est de combattre le phénomène dans son ensemble.

J'ai décrit les progrès accomplis par le Soudan dans le cadre de la Déclaration et du Plan d'action figurant dans le document intitulé « Un monde digne des enfants ». À ce sujet, nous tenons à remercier toutes les organisations et tous les fonds des Nations Unies qui ont contribué à la mise en œuvre de ces projets. Nous espérons que notre partenariat et celui d'autres États avec les agences des Nations Unies sera renforcé, de sorte que nous puissions redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs qui garantiront aux enfants un avenir plus radieux.

Enfin, la tentative de l'Arche de Zoé de kidnapper des enfants au Darfour a constitué une violation claire du droit international humanitaire et des principes qui sous-tendent l'action des organisations humanitaires opérant au nom des enfants. Ces organisations ne doivent pas s'écarter de leurs nobles objectifs, qui consistent à apporter une assistance aux gens, et non à les enlever à des fins de traite. Une telle attitude doit être condamnée sans ambages, et il convient de prendre une décision qui garantisse les droits des enfants concernés et leur retour dans leur famille. Les mesures qui s'imposent doivent en effet être prises contre cette organisation.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Ndeye Lissa Diop Ndiaye, Directrice de la protection des droits de l'enfant du Sénégal.

M^{me} Ndiaye (Sénégal) : Je souhaiterais avant tout me joindre à tous mes prédécesseurs pour condamner l'attentat qui s'est produit hier à Alger et, par la même occasion, présenter, au nom du Gouvernement et du peuple sénégalais, mes sincères condoléances au peuple algérien et à l'ensemble du système des Nations Unies.

La délégation sénégalaise félicite la présidence de tenir, dans le cadre de la présente soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, un Débat plénier de haut niveau commémoratif consacré à la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (résolution S/27-2, annexe). Cette initiative est d'autant plus heureuse que les multiples défis auxquels le monde en perpétuelle mutation fait face affectent toutes les couches de la population, plus particulièrement les plus vulnérables, dont les enfants. C'est pourquoi il est judicieux, cinq ans après la tenue, en 2002, de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, de faire un bilan

d'étape pour évaluer les progrès accomplis et jauger nos engagements à l'aune de nos actions entreprises.

À cette occasion, le Sénégal, par la voix de son Président, S. E. M. Abdoulaye Wade, avait, aux côtés des autres nations, pris l'engagement de mettre en œuvre le Plan d'action contenu dans le document « Un monde digne des enfants ». Aussi, qu'il me soit permis de partager avec les participants quelques-unes des avancées que mon pays a enregistrées dans ce cadre, malgré les nombreuses contraintes auxquelles il est confronté du fait de la faiblesse de ses ressources économiques.

Dans chacun des domaines prioritaires de la Déclaration et du Plan d'action énoncés dans « Un monde digne des enfants », mon pays, le Sénégal, s'est efforcé, conformément à ses engagements, d'apporter des solutions idoines pour offrir à tous les enfants une éducation de qualité, les protéger contre les mauvais traitements et lutter contre le VIH/sida, en vue de leur assurer une vie saine.

À cet égard, en plus des réformes juridiques déjà initiées en vue de lutter contre toutes les formes de violences faites aux enfants, notamment les mariages précoces et les mutilations génitales féminines, le Sénégal a entrepris plusieurs actions visant à améliorer, de manière significative, le bien-être de cette frange particulièrement vulnérable de la population, pour garantir une meilleure protection de ses droits.

Sous ce rapport, les politiques hardies initiées par mon pays, basées sur la sensibilisation et l'information, ont permis d'améliorer, de manière significative, le taux d'enregistrement à l'état civil des enfants, qui est passé de 60,9 % en 2000 à 78,5 % en 2004, permettant ainsi une meilleure maîtrise des statistiques et, par ricochet, des actions mieux ciblées. Cette approche du Gouvernement sénégalais a également permis de faire reculer l'âge d'entrée en union chez les jeunes filles et de baisser sensiblement la pratique de l'excision, qui est sanctionnée par la loi sénégalaise depuis le 27 février 1999.

Dans d'autres domaines, tels que la lutte contre le travail des enfants ou la traite des enfants, le Sénégal a fait des avancées importantes et s'efforce de les consolider avec le concours de ses différents partenaires, à travers différents projets et programmes, tels que le projet de lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants et le plan-cadre national, en cours de validation, qui constitue le document national de référence de la politique.

S'agissant de l'éducation, le Sénégal a enregistré des performances remarquables entre 2000 et 2005, en faisant passer de 8,1 % à 20,4 % la proportion d'enfants âgés de 36 à 59 mois fréquentant des structures de prise en charge de la petite enfance. Dans l'enseignement élémentaire, le taux brut de scolarisation, qui mesure la capacité du système éducatif à accueillir les enfants en âge scolaire, a connu une hausse substantielle entre 2000 et 2005. Parallèlement, le Sénégal a adopté, en 2005, une loi rendant obligatoire la scolarité jusqu'à l'âge de 16 ans, ce qui réduit considérablement la déperdition scolaire. Ces progrès, réalisés grâce au renforcement et à l'amélioration des infrastructures scolaires, mais aussi à la création de l'Agence nationale de la case des tout-petits, chargée de la mise en réseau de toutes les structures de prise en charge de la petite enfance, ont permis au Sénégal de faire un pas résolu vers l'objectif de l'éducation pour tous.

Il s'y ajoute que la mise en œuvre par le Gouvernement, avec certains partenaires dont le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du paquet essentiel, incluant l'eau et l'assainissement, a amélioré la qualité de l'enseignement et réduit la déperdition scolaire.

Dans le domaine de la santé, il convient de noter une amélioration nette de la survie des enfants de moins de 5 ans, une baisse importante de la mortalité infantile qui est passée de 145,3 ‰ en 2000 à 121 ‰ en 2005, et un recul de la mortalité infantile néonatale. Cette tendance à la baisse de la mortalité est, sans nul doute, un des résultats de l'amélioration de la couverture vaccinale des enfants. En effet, en 2005, près de 59 % des enfants de 12 à 23 mois ont reçu tous les vaccins, alors que ce rapport n'était que de 42 % en 2000.

S'agissant de la lutte contre le VIH/sida, quatrième domaine prioritaire du Plan d'action, on peut citer les succès enregistrés par le Sénégal depuis plus d'une décennie, marqués par la faible prévalence du VIH dans la population générale, estimée à 0,7 % en 2005. Ce taux cadre parfaitement avec l'objectif que s'était fixé le Programme national multisectoriel de lutte contre le sida, qui était de maintenir le niveau de prévalence dans la population générale en dessous de 3 % à la fin de la mise en œuvre du plan d'action national stratégique 2002-2006.

Les avancées mentionnées plus haut ont été possibles grâce à une politique holistique qui s'articule autour d'un partenariat fécond avec les différents acteurs et une approche décentralisée de la question de la protection des enfants. Le développement de partenariats a été l'une des stratégies directrices dans la mise en œuvre du Plan d'action pour « Un monde digne des enfants » et a permis d'atteindre des résultats importants, même si des améliorations restent à faire dans ce domaine.

En effet, les succès enregistrés lors du lancement au niveau national du mouvement mondial « Dites oui pour les enfants » et les résultats encourageants de la stratégie de réduction de la mortalité infanto-juvénile n'ont été possibles que grâce à un partenariat dynamique qui a abouti à une mobilisation et à une prise de conscience de tous les secteurs de la société sénégalaise, notamment les parlementaires, le secteur privé, les enfants, les religieux, les associations féminines, les organisations des droits de l'homme, les artistes, les organisations non gouvernementales et les médias pour améliorer la situation de l'enfance.

En vérité, la mise en commun des forces et des avantages comparatifs des différents acteurs et institutions, par une répartition judicieuse des tâches et des coûts, permet de mieux planifier, coordonner et suivre les interventions en vue d'une mise en œuvre optimale des actions en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant. Quant à l'autre pilier de la stratégie du Sénégal, à savoir l'approche décentralisée pour la survie des enfants, elle a permis de mieux cerner les barrières d'accès aux services, et de cibler les populations défavorisées. L'implication des acteurs locaux a participé à l'amélioration des résultats et à leur pérennisation et a balisé la voie pour l'approfondissement de la décentralisation des services de l'éducation et de la santé envisagée par le Gouvernement en 2007.

C'est donc dire que, malgré l'existence de quelques difficultés relatives à la collecte des données pour un meilleur suivi, au renforcement des capacités institutionnelles et communautaires et à la poursuite des réformes légales, le Sénégal s'est résolument engagé dans la mise en œuvre du Plan d'action pour « Un monde digne des enfants » avant la fin de la décennie.

Je voudrais, pour terminer, réaffirmer la pleine adhésion du Sénégal à l'Appel du Caire, lancé en novembre 2007 au deuxième Forum panafricain sur les

enfants, pour une accélération des interventions en faveur de la survie, du développement, de la participation et de la protection des enfants.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Hounbedji Adjai, Directeur de l'enfance et de l'adolescence au Ministère de la famille et de l'enfant du Bénin.

M. Adjai (Bénin) : Je voudrais, au nom de mon gouvernement et du peuple béninois, exprimer mes vives condoléances au peuple algérien et à l'Organisation des Nations Unies pour l'attentat survenu en Algérie, le mardi 11 décembre 2007.

La délégation béninoise s'associe pleinement à la déclaration faite, au nom de l'Union africaine, par M^{me} Alima Mahama, Ministre de la femme et de l'enfant du Ghana.

L'examen à mi-parcours du Programme d'action intitulé « Un monde digne des enfants » est l'occasion pour le Gouvernement de mon pays, à l'instar de la communauté internationale, de se rendre compte que bien du chemin reste à parcourir pour la réalisation des objectifs du Programme d'action, ceci en dépit des efforts qui ont été faits.

Ma délégation voudrait saluer le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, pour son excellent rapport présenté sous la cote A/62/259, dans lequel il reconnaît que même si les progrès réalisés à ce jour sont maintenus au rythme où ils sont, aucun pays, notamment en développement, n'a de chance d'atteindre un quelconque des objectifs dans les délais fixés. Ce constat est aussi caractéristique de la situation dans laquelle se trouve le Bénin.

Moult études, actions et programmes ont été initiés ces dernières années par l'État béninois en vue d'harmoniser la législation nationale avec les instruments internationaux ratifiés. L'effet subséquent n'a pas tardé à venir. À preuve, le Code des personnes et de la famille a été adopté; les lois sur la traite des enfants, les mutilations génitales féminines, la prise en charge des personnes affectées ou infectées par le VIH/sida, et la violence sociale à l'égard des enfants ont été promulguées. Plusieurs études ont été faites en faveur de l'enfant béninois.

Pour le Gouvernement béninois, il s'agit d'abord d'assurer la vie à l'enfant, comme premier levier des actions. À cet égard, des efforts notables ont été déployés pour s'assurer que chaque enfant démarre bien dans la vie, grandit et se développe dans un

environnement qui lui permette de développer son potentiel d'acceptation, de paix, de sécurité et de dignité.

S'agissant des maladies prioritaires, à savoir le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose, le Bénin a institué, depuis août 2005, un téléthon, afin de recueillir des fonds pour l'acquisition de moustiquaires imprégnées, distribuées aux femmes enceintes et aux mères d'enfants de 0 à 5 ans. Ces fonds servent également à acquérir des antirétroviraux, gratuitement mis à la disposition des personnes vivant avec le VIH/sida.

Pour ce qui est du droit à l'éducation, le Bénin a élaboré un plan décennal de développement. Le budget alloué à l'enseignement est passé à 35 % du budget national en 2007, avec l'introduction de la gratuité de l'enseignement primaire, ainsi que la poursuite de l'initiative « Fille pour fille » en milieu rural, avec l'appui des partenaires stratégiques que sont le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). En ce qui concerne les droits à la protection, un accent particulier est mis sur la lutte contre la traite des enfants et les violences qui leur sont faites. S'agissant enfin de la participation des enfants au processus de prise de décisions, le Bénin dispose, depuis 2005, d'un Parlement des enfants qui est régulièrement associé à toutes les décisions les concernant.

Mais malgré ces efforts, le contexte national est marqué par la violation des droits de l'enfant à travers l'exploitation économique, la traite et la violence sous toutes ses formes, y compris l'infanticide rituel. En effet, plusieurs défis restent à relever. La pauvreté demeure un obstacle en matière de protection des droits et de promotion du bien-être des enfants.

Le taux de mortalité infantile reste élevé.

M. Hannesson (Islande), Vice-Président, assume la présidence.

Face à cet état de choses, le défi est d'abord de mettre en place un cadre politique et stratégique pour renforcer la capacité actuelle du Gouvernement, le rendre plus efficace et plus influent par rapport à la mise en œuvre des conventions de promotion des droits de l'enfant, créer une synergie entre les différentes cellules et les comités de coordination, allouer des ressources et les concentrer de façon plus stratégique et rationaliser les interventions entre partenaires et acteurs impliqués.

Le document de politique et de stratégies nationales pour la protection de l'enfance au Bénin et son plan d'action quinquennal, validés les 6 et 7 novembre 2007, marquent la volonté politique du Gouvernement de M. Boni Yayi à s'engager davantage dans la défense des droits de l'enfant, en respectant les dispositions des conventions ratifiées par le Bénin. Cette double validation aidera à coup sûr à asseoir une véritable politique de protection de l'enfant, intégrée et coordonnée, basée sur une approche intersectorielle, incluant les dimensions prévention, réhabilitation et réintégration des enfants vulnérables du Bénin.

De même, le document de stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté élaboré par le Bénin dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement accorde une part importante à la protection de l'enfant à travers les objectifs bien précis à atteindre les quatre années à venir. Il est donc absolument indispensable d'accélérer le processus pour pouvoir atteindre les différents objectifs dans les délais fixés. L'accélération du processus requiert avant tout que davantage de ressources soient libérées au profit de programmes et politiques concernant les enfants. C'est dans ce cadre que le budget du Ministère béninois de la santé, qui était de 8 % du budget national, sera revu à la hausse et porté jusqu'à 15 % d'ici à 2010.

Nous ne devons pas perdre de vue qu'investir dans les enfants en vue de les protéger, de les éduquer et de les soigner ne peut rester un acte isolé dans l'ensemble des besoins de lutte contre la pauvreté dans lequel se trouve le Bénin. En d'autres termes, la poursuite des objectifs fixés dans le document « Un monde digne des enfants » doit s'arrimer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement destinés à éradiquer la pauvreté d'ici à l'an 2015. C'est donc un ensemble pluridisciplinaire et multisectorielle d'actions, toutes prioritaires, que nous devons entreprendre avec la participation de tous les partenaires techniques, financiers et sociaux, pour nous assurer que le monde en 2010, ou tout au plus en 2015, sera véritablement digne des enfants.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Majdi Ramadan, président de la délégation libanaise.

M. Ramadan (Liban) (*parle en arabe*) : Nous tenons à exprimer notre profonde tristesse après l'événement tragique qui a frappé notre pays frère, l'Algérie. Nous partageons son chagrin face aux actes

de terrorisme qui y ont eu lieu et qui ont coûté la vie à un citoyen libanais.

(l'orateur poursuit en anglais)

La détermination du Liban de promouvoir et de protéger les droits de chaque enfant est inébranlable. Nous sommes déterminés à respecter la dignité et à garantir le bien-être de tous les enfants. Tant notre gouvernement que notre société civile reconnaissent que la Convention relative aux droits de l'enfant et ses protocoles facultatifs contiennent un ensemble complet de normes juridiques internationales importantes pour la protection et le bien-être des enfants. Notre volonté de créer un monde digne des enfants est fondée sur les principes de démocratie, d'égalité, de paix et de respect pour la vie humaine, qui définissent nos valeurs en tant que société libanaise.

Les enfants et leurs intérêts supérieurs ont toujours eu la priorité. Cette année, le Liban a jugé prioritaire la planification nationale pour la prévention de la violence à l'encontre des enfants et la lutte contre celle-ci. Dans certains cas, des plans autonomes traitant spécifiquement de la violence à l'encontre des enfants sont mis au point. En 2006, un mécanisme a été mis en place pour élaborer un plan d'action sur la situation des enfants, avec la participation de représentants du Gouvernement et de la société civile.

Au Liban, 95 % environ de la population, y compris les enfants, ont accès aux services de santé de base. Cependant, il a été constaté que ni le taux de mortalité infantile ni le taux de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans ne se sont considérablement améliorés depuis 1996. Le système national de santé, qui est principalement géré par le secteur privé, tend à promouvoir des soins visant à guérir plutôt qu'à prévenir. Mon gouvernement a accordé la priorité à l'élaboration de systèmes d'information plus efficaces sur la santé en matière de procréation en tant que moyen d'améliorer la coordination et de renforcer la décentralisation. Le programme national de santé en matière de procréation met l'accent sur la fourniture de services de santé de qualité en matière de procréation, notamment des soins obstétricaux d'urgence, au sein de systèmes de soins de santé primaires. Compte tenu des disparités régionales au sein du pays au niveau des principaux indicateurs de santé en matière de procréation, le programme finance également 10 centres d'excellence pour les services d'orientation, tout en donnant la priorité aux régions peu desservies.

Au Liban, filles et garçons naissent libres et égaux en dignité et en droits. Il n'existe aucune forme de discrimination touchant les enfants dans les processus juridiques. Le Liban a amélioré la collecte et l'analyse de données sur les enfants, ainsi que l'accès au cadre juridique existant en ce qui concerne les normes internationales des droits de l'homme et les normes relatives aux enfants. Le Liban a fourni des informations sur les études menées sur la situation des enfants dans les institutions et dans le cadre d'autres formes de prise en charge.

Les enfants instruits du Liban constituent l'un de ses célèbres attributs. Toutes les filles et tous les garçons ont la possibilité de terminer l'enseignement primaire et secondaire, qui est libre et comparativement de très bonne qualité. Dans l'enseignement primaire et secondaire, il n'existe aucune disparité entre les sexes.

Le Liban s'efforce de protéger ses enfants contre les actes de violence, les mauvais traitements, l'exploitation et la discrimination. Certains efforts faits par le Liban en matière de réforme juridique visent l'ensemble des formes de violence à l'encontre des enfants, tandis que d'autres ont privilégié des formes spécifiques de violence ou certains cadres ou secteurs, comme la justice pour les mineurs. Le Liban a créé un comité spécial pour examiner l'éventuelle modification des lois relatives aux jeunes, notamment l'élévation de l'âge de la responsabilité pénale.

Au Liban, parmi les efforts faits pour promouvoir la non-violence et les droits de l'homme, on peut citer les vastes campagnes de sensibilisation publique organisées par le Gouvernement et d'autres organes. Une campagne nationale pour la protection des enfants contre la violence, intitulée « Leurs droits sont nos devoirs », a été lancée l'année dernière. Ces efforts concernaient également des questions telles que le remplacement des châtiments corporels par des formes de discipline positives et non violentes. De nombreux programmes télévisés sur la violence à l'encontre des enfants ont été diffusés.

À la présente session de l'Assemblée générale, le Liban a joué un rôle de premier plan dans les efforts pour créer un bureau du représentant spécial du Secrétaire général pour la violence à l'encontre des enfants, conformément à l'étude approfondie de M. Paulo Sergio Pinheiro. Le Liban apprécie grandement le remarquable travail de M. Pinheiro. Nous sommes heureux de constater l'exhaustivité du

mandat du nouveau bureau. Nous sommes maintenant certains que le groupe vulnérable d'enfants sous occupation est mentionné dans le mandat du nouveau bureau et du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants dans les conflits armés, aucun enfant n'étant ainsi oublié. Les enfants doivent être protégés contre les horreurs des conflits armés, notamment l'occupation étrangère, conformément aux dispositions du droit international humanitaire.

Le Liban comprend que ses enfants sont des citoyens ingénieux, capables de contribuer à construire un avenir meilleur pour tous. En dépit de certaines contraintes sociales et traditionnelles, le Gouvernement libanais respecte le droit des enfants de s'exprimer et de participer, le cas échéant, aux questions qui les concernent, en fonction de leur âge et de leur maturité. Plusieurs initiatives ont été entreprises au Liban dans le but d'offrir aux enfants des instances où ils peuvent exprimer librement leurs vues. En 1996, le Liban a vu la création du premier Parlement pour les enfants, au sein duquel les enfants représentant diverses régions ont discuté de leurs priorités avec le Président du Parlement.

Des initiatives visant à intégrer les droits des enfants et leur participation dans des programmes scolaires ont été mises en œuvre, mais leur incidence n'a pas encore été évaluée. Des ateliers destinés aux enseignants et aux prestataires de soins aux enfants dans diverses structures ont été organisés. Deux manuels de formation sur les droits de l'enfant et la participation des enfants ont été élaborés au niveau national et utilisés à diverses occasions. Ces initiatives, en plus du plan d'action national qui a été formulé cette année par le Conseil supérieur de la maternité et de l'enfance pour promouvoir la participation des enfants, ont contribué aux efforts de sensibilisation en faisant de la participation des enfants une question prioritaire pour les autorités publiques. Dans ses observations finales sur le troisième rapport national relatif à la situation des enfants au Liban, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies s'est félicité des efforts déployés par le Liban pour promouvoir les droits des enfants à exprimer librement leur avis.

Au-delà de tous les dangers auxquels sont confrontés les enfants libanais, ce sont les engins non explosés, qu'il faudra des mois, si ce n'est des années, pour retirer, qui représentent le principal risque pour la vie des enfants du Sud-Liban. Ils font un mal direct à nos enfants. Depuis la cessation des hostilités, des centaines d'enfants ont été tués ou blessés par des

engins non explosés, dans la plupart des cas des sous-munitions qui sont tombées au hasard dans les zones habitées par des civils. L'une des dernières victimes a été un garçon de 6 ans, Ali Dakdouk, du Sud-Liban. L'ancien Secrétaire général Kofi Annan avait dit que « même s'il ne reste qu'une mine dans un champ, c'est le type d'arme qui, longtemps après un conflit, attend silencieusement son heure pour mutiler et tuer ». Malheureusement, plus d'un million de bombes à sous-munitions sont enterrées dans nos champs.

Le Liban condamne le massacre d'enfants de toutes les races, confessions et nationalités, Arabes ou Israéliens, et dans ce contexte il condamne le massacre de tous les civils. Nous sommes impatients de voir le jour où les enfants de notre région, au Liban, en Palestine ou en Israël, pourront coexister dans la paix et la sécurité, où ils pourront grandir, apprendre et, surtout, jouer.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Paul Kavanagh, chef de la délégation de l'Irlande.

M. Kavanagh (Irlande) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais réaffirmer, du haut de cette tribune, que l'Irlande condamne énergiquement les attaques terroristes perpétrées à Alger – condamnation rendue publique hier au nom du Gouvernement et du peuple irlandais par le Ministre des affaires étrangères, M. Dermot Ahern. Il nous appartient aujourd'hui de faire preuve de solidarité avec le Gouvernement et le peuple algériens et, bien sûr, avec des bureaux et le personnel du système des Nations Unies délibérément visés par les auteurs de ces attentats dans le but de causer le plus de victimes possible. Nous exprimons également notre profonde sympathie et notre appui sincère aux survivants des attaques et aux familles, collègues et amis de toutes les victimes.

L'Irlande s'associe aux observations faites aujourd'hui même par le représentant du Portugal au nom de l'Union européenne. L'Irlande s'associe également à ceux qui ont reconnu et loué le rôle de l'UNICEF dans la tenue de cette séance commémorative, qui rappelle la session extraordinaire de 2002 de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Nous nous félicitons du travail réalisé par la Directrice générale, Anne Veneman, et ses collègues. L'UNICEF demeure le principal instrument permettant à l'Organisation des Nations Unies d'aborder les droits et les intérêts des enfants, et nous souhaitons qu'il continue de jouer ce rôle à l'avenir.

Cette séance commémorative offre l'occasion de réaffirmer notre attachement à la pleine mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de 2002 figurant dans « Un monde digne des enfants », ainsi qu'à la réalisation des obligations contractées en vertu de la Convention relative aux droits des enfants.

Nous avons beaucoup progressé depuis l'année 1990, au moment où le Directeur général de l'UNICEF alors en fonction, Jim Grant, qui nous a tant inspirés, a persuadé – et il a dû les persuader – les États Membres de tenir le premier Sommet mondial sur les enfants. Le rôle crucial de la société civile, notamment des organisations non gouvernementales, doit lui aussi être pleinement reconnu.

Depuis 2002, nous avons constaté des progrès dans la réalisation des droits des enfants et dans celle de nombreux engagements contractés ici par les États en 2002. Le rapport du Secrétaire général sur les objectifs d'« Un monde digne des enfants » illustre les avancées accomplies s'agissant de réduire la mortalité infantile et maternelle et la malnutrition, de garantir une instruction primaire universelle, de protéger les enfants des abus, de l'exploitation et de la violence et de lutter contre le VIH/sida. La Convention relative aux droits de l'enfant a aussi constitué un cadre qui encourage les États Membres de l'ONU à prendre des initiatives tant institutionnelles que législatives pour mieux garantir les droits des enfants.

En Irlande, une stratégie nationale relative aux enfants intitulée « Nos enfants – leurs vies » a été publiée en 2000. Cette stratégie, inspirée de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, constitue un instrument transversal dont l'objectif est d'offrir une vie meilleure aux enfants. Elle a été mise sur pied grâce à l'aide d'organisations non gouvernementales. L'action de notre stratégie nationale est articulée autour des jeunes, de la famille et de la communauté. Elle a d'autre part été conçue de manière à garantir l'équité en matière d'accès, fait place à tous les jeunes s'agissant de reconnaître la diversité de leurs expériences, et elle privilégie l'action en veillant surtout à ce que les programmes financés par l'État atteignent des résultats précis. En vertu de la stratégie nationale, l'Office national irlandais pour les enfants a été créé dans le but de faire progresser l'application des textes et d'améliorer la coopération entre les services destinés aux enfants.

En 2002, un Bureau du médiateur pour les enfants a été créé en vertu d'une loi votée par le

Parlement, la loi sur le médiateur pour les enfants. Le Bureau œuvre en faveur des enfants âgés de moins de 18 ans résidant en Irlande. Il est avant tout chargé de traiter les plaintes en toute indépendance, d'effectuer des recherches en matière de politique et d'encourager la communication entre les enfants, ainsi que leur participation. Il fournit de précieux conseils au Gouvernement irlandais sur les politiques à suivre concernant les enfants et les jeunes. Le Bureau du médiateur pour les enfants est une institution indépendante et utile qui surveille et encourage le respect des droits et du bien-être des enfants. Je me félicite de la présence ici ce soir de la Médiatrice irlandaise pour les enfants, M^{me} Emily Logan.

L'Irlande estime qu'il serait bon d'établir de telles institutions partout dans le monde. Dans ce contexte, nous nous félicitons aussi, tout particulièrement, de l'appel lancé dans le projet de résolution à la promotion et à la protection des droits de l'enfant, projet adopté récemment par la Troisième Commission, invitant les États à créer et renforcer des organes nationaux chargés de la promotion et de la protection de ces droits, par exemple un poste de médiateur indépendant pour les enfants.

En outre, conformément à la stratégie nationale relative aux enfants, le Gouvernement irlandais a créé en décembre 2005 le Bureau du Ministre de l'enfance. Il apporte plus de cohérence dans la prise de décisions politiques concernant les services offerts aux enfants et aux jeunes. Le Ministre de l'enfance prend part à toutes les rencontres organisées au niveau du Gouvernement ou du Cabinet.

Il est prévu que l'Irlande tiendra en 2008 un référendum dont l'objectif sera d'inscrire les principes relatifs aux droits de l'enfant dans la Constitution irlandaise. Dans ce sens, le Ministre de l'enfance a lancé des consultations et ouvert des débats avec tous les groupes d'intérêt concernés au niveau national.

Conscients des progrès que nous avons tous accomplis depuis 2002, nous devons également relever les importants défis qui subsistent. Nombreux sont les enfants encore touchés par le VIH/sida et victimes de discrimination, de la pauvreté, de l'exclusion, de l'exploitation, de la violence et de la maltraitance. Des millions d'enfants continuent de mourir de causes que l'on pourrait éviter, y compris le travail des enfants, les travaux dangereux et leur implication dans les conflits armés.

Dans ce contexte, nous nous félicitons des progrès accomplis par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, M^{me} Radhika Coomaraswamy, et nous espérons que son mandat sera reconduit à l'avenir. Nous nous félicitons également que la Troisième Commission ait récemment décidé de prier le Secrétaire général de nommer un représentant spécial chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants, qui pourrait efficacement plaider au niveau mondial en faveur de la prévention et de l'élimination de toutes les formes de violence à l'encontre des enfants.

S'agissant du VIH/sida, l'Irlande a accepté une proposition de l'UNICEF d'accueillir l'an prochain à Dublin le Forum mondial des partenaires pour la protection des orphelins et des enfants rendus vulnérables par le VIH/sida. Le projet de résolution sur la promotion et la protection des droits de l'enfant recense plusieurs domaines dans lesquels les besoins des enfants ne sont toujours pas satisfaits et où une meilleure protection est nécessaire.

L'Irlande partage l'opinion que la protection des enfants en relation avec l'utilisation de l'Internet et d'autres technologies de l'information et des communications est de plus en plus importante et urgente. Ces nouvelles avancées techniques peuvent apporter énormément car elles offrent de nouvelles possibilités aux enfants, notamment en matière d'éducation. Mais il est toutefois crucial que, lorsque les enfants utilisent ces nouvelles technologies, leurs droits, y compris le droit d'être protégé de la maltraitance et de l'exploitation sexuelles, soient pleinement respectés et garantis.

Pour terminer, l'Irlande, grâce à ses propres initiatives nationales, en appuyant l'action multilatérale et grâce à son programme d'aide international, restera activement engagée à promouvoir les droits de l'enfant et à prendre en considération les vulnérabilités auxquelles font face les enfants à l'échelle mondiale. Nous approuvons pleinement l'appel du Président de l'Assemblée générale pour que les pays représentés ici honorent les promesses que nous avons tous faites aux enfants de nos propres pays et à ceux du monde entier.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Président de la délégation du Yémen, M. Abdullah M. Alsaïdi, et à M^{lle} Nada Al Shakae, déléguée de la jeunesse du Yémen.

M. Alsaïdi (Yémen) (*parle en arabe*) : Je voudrais commencer par vous exprimer nos sincères remerciements d'avoir organisé ce Débat plénier de haut niveau commémoratif consacré à la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants. Je voudrais également remercier tout ceux qui ont participé à la préparation de cette réunion.

Notre délégation voudrait également exprimer ses sincères condoléances au Gouvernement et au peuple algériens à la suite de l'attentat terroriste d'hier. J'exprime notre solidarité au pays frère algérien dans sa lutte contre les forces du terrorisme.

La session extraordinaire consacrée aux enfants qui a eu lieu du 8 au 10 mai 2002, ainsi que le texte issu de cette session, intitulé « Un monde digne des enfants » (résolution S/27-2, annexe), constitue un moment important au cours duquel les États Membres se sont engagés à œuvrer pour promouvoir les droits de l'enfant et assurer son bien-être. Cependant, les résultats obtenus depuis cette réunion n'ont pas été à la hauteur des espoirs et des attentes qui avaient été exprimés.

Cette réunion est très importante car elle offre l'occasion de faire le bilan des progrès accomplis, de définir les défis et d'œuvrer pour trouver des solutions appropriées. Mon pays voudrait réaffirmer son engagement à obtenir des résultats positifs à cette réunion. Le Yémen est convaincu que les droits de l'enfant font partie intégrante des préceptes de l'Islam, et nous pensons que les enfants sont la génération à venir et les bâtisseurs d'un brillant avenir.

Le Yémen a réalisé un travail de pionnier à cet égard, car il a été l'un des premiers pays à accéder à la Convention relative aux droits de l'enfant en mai 1991, ainsi qu'à ses deux protocoles facultatifs. Le Yémen a également ratifié un ensemble de conventions internationales, notamment les conventions de l'Organisation internationale du Travail n° 138 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi et n° 182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants.

Nous avons également travaillé à faire en sorte que nos engagements internationaux soient reflétés dans notre législation nationale. Notre constitution contient des principes et des dispositions qui garantissent les droits de l'enfant. Des lois pertinentes ont été promulguées à cet égard, notamment la loi n° 45 de 2002 sur les droits de l'enfant et la loi n° 24 de 1991 sur la délinquance. Nous avons également révisé

d'autres lois pour y intégrer des dispositions visant à promouvoir et à protéger les droits de l'enfant. De la même manière, le Parlement du Yémen examine actuellement une série d'amendements qui pourraient être apportés à certaines lois pour assurer une plus grande cohérence et complémentarité, et refléter les engagements internationaux du Yémen à l'égard des droits de l'enfant.

Au-delà de l'activité législative, des mécanismes institutionnels ont été créés pour traduire la législation en une action concrète. Un Conseil suprême de la mère et de l'enfant a été mis en place, ainsi qu'un Ministère des droits de l'homme, ces deux instances se consacrant particulièrement aux droits de l'enfant. Plusieurs départements ont également été établis au sein de nos institutions et de nos ministères dans cet objectif.

La question de l'enfant a occupé une place d'honneur dans toutes les stratégies et dans tous les plans nationaux de développement adoptés au cours de la dernière décennie, et une loi a été adoptée pour intégrer les problèmes relatifs aux enfants dans le contexte d'autres questions. Nous élaborons actuellement des stratégies spécifiques pour remédier aux problèmes de la mère, de l'enfant et des jeunes qui mettent l'accent sur la qualité de vie des enfants. En juin dernier, le Yémen a lancé un plan d'action national en faveur des enfants et des jeunes et a commencé à travailler à la création d'un Conseil suprême pour les enfants et les jeunes. Cette démarche témoigne de notre détermination à poursuivre nos efforts pour préserver et garantir les droits de l'enfant.

Je donne maintenant la parole à M^{lle} Nada Al Shakae, Présidente du Parlement des enfants du Yémen.

M^{lle} Al Shakae (Yémen) (*parle en arabe*) : Nous sommes convaincus de l'importance de nos travaux, de sorte que mon pays, en coopération avec des organisations de la société civile, s'emploie à garantir la protection optimale des intérêts de l'enfant. Nous réalisons un travail de pionnier pour garantir que la prochaine génération sera formée selon les principes de démocratie et de liberté d'expression et que les problèmes relatifs aux enfants seront débattus ouvertement et librement. Certains ministres du Yémen se sont déjà engagés en ce sens et ont soulevé des questions relatives aux enfants au Yémen.

Notre délégation salue les efforts de nos partenaires internationaux, au premier rang desquels

l'UNICEF. Son action améliore la situation des enfants et garantit une jeunesse heureuse. Nous soulignons le fait qu'il faut redoubler d'efforts aux échelons national et international afin d'améliorer les conditions de vie des enfants à travers le monde.

Les enfants arabes sous l'occupation israélienne souffrent de la pauvreté, des déplacements, des tueries, des embargos et de la privation de leurs droits. Mon pays condamne toutes les pratiques israéliennes qui violent les droits et appelle la communauté internationale à assumer ses responsabilités en vue de mettre fin à cette occupation, permettant ainsi aux enfants palestiniens de lâcher les pierres et de vivre en paix.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Adel Alakhder, chef de la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne.

M. Alakhder (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en anglais*) : Avant de prononcer cette déclaration au nom de mon pays, permettez-moi tout d'abord de dire que la Libye condamne l'horrible attaque terroriste commise hier en Algérie. Les dirigeants et le peuple libyens expriment leurs sentiments de sympathie et leurs profondes condoléances aux victimes de cette ignoble attaque.

Permettez-moi maintenant de vous lire la déclaration de mon pays, avec l'aide de Dieu, dans ma langue maternelle, en arabe.

(l'orateur poursuit en arabe)

Mon pays accorde une importance capitale aux enfants et à leur juste cause. En Libye, nous avons adopté des politiques visant à dispenser des soins aux enfants et à protéger leurs droits. À cet égard, nous avons mis en place des jardins d'enfants et des centres pour les mères et les enfants afin de leur prodiguer des soins de santé et d'administrer des vaccinations au moment voulu. Nous avons également créé une Commission supérieure de l'enfance, qui est chargée d'élaborer des programmes et des plans visant à promouvoir la santé et le bien-être des enfants.

Mon pays est partie à la Convention relative aux droits de l'enfant et à ses deux Protocoles facultatifs concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, et concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Même si cette Convention est l'instrument international des droits de l'homme ratifié par le plus grand nombre d'États, le monde n'en continue pas

moins d'assister à des violations flagrantes des droits des enfants, et les enfants continuent de faire l'objet de pratiques dégradantes. Plus d'un million d'enfants ont été tués au cours des dix dernières années. Six millions d'enfants sont devenus infirmes à vie en raison de leur participation dans un conflit armé. Des dizaines de milliers de filles font l'objet de viols, de violences, d'exploitation sexuelle et de harcèlement.

Plus de 250 000 enfants sont enrôlés de force et deviennent des enfants soldats dans des conflits armés. Comme cela a été mentionné dans le rapport du Secrétaire général, qui a été présenté au Conseil de sécurité le 20 novembre 2007 (S/2007/643), plus de 14 millions d'enfants ont été forcés de fuir leur pays et sont enrôlés de force en tant qu'enfants soldats. Nous appelons donc la communauté internationale à œuvrer au retour de ces enfants déplacés au sein de leurs pays et familles pour mettre fin à une exploitation aussi horrible.

À cet égard, nous voudrions appeler l'attention sur les pratiques graves qui ont été récemment révélées au Tchad. Nous condamnons ces pratiques et appelons l'ONU à exprimer sa solidarité avec les autorités tchadiennes dans leurs efforts pour punir les criminels qui exploitent la misère des enfants et les vendent sous le couvert d'actes charitables.

Ma délégation condamne les traitements inhumains et dégradants infligés aux enfants par des policiers. Les études et les rapports concernant les enfants révèlent une augmentation des actes haineux de cette nature. Nous condamnons également le travail des enfants qui les prive d'une éducation et les force à occuper des emplois dangereux et à exercer des activités préjudiciables à leur santé, qui leur coûtent parfois la vie. À cet égard, les États devraient être responsables de leurs agissements devant la communauté internationale et imposer des peines graves aux auteurs de ces actes pour sauver les vies des nombreux enfants qui en sont victimes.

La Libye condamne également le phénomène des enfants des rues, qui touche de nombreux pays. Ce phénomène constitue un terreau fertile pour la délinquance juvénile, où les enfants sont exploités par des groupes criminels et poussés à commettre des délits tels que le vol, la prostitution et la mendicité. Nous appelons donc la communauté internationale à intensifier ses efforts dans le cadre de l'ONU et des organisations qui prodiguent leurs soins aux enfants, des institutions, de la société civile, afin de lutter

contre ce phénomène, de l'éliminer, et d'offrir un abri et un enseignement appropriés aux enfants des rues et permettre leur réinsertion.

Ma délégation est vivement préoccupée par les souffrances des enfants dont le pays est occupé par une puissance étrangère. Nous pensons notamment aux souffrances des enfants vivant dans les territoires palestiniens occupés, qui sont victimes d'oppression, d'intimidation, de déplacements et de traitements dégradants aux mains de l'armée d'occupation. Nous voudrions également appeler l'attention sur les souffrances, les traitements cruels et inhumains subis par les enfants palestiniens prisonniers dans les geôles israéliennes, ainsi que sur les violences dont ils font l'objet.

Nous insistons en outre sur les souffrances des enfants africains qui sont enrôlés de force dans les conflits armés. Les enfants africains ne sont que trop vulnérables aux maladies mortelles telles que le VIH/sida et le paludisme, outre leur vulnérabilité au viol, à la violence, à l'exploitation sexuelle et au harcèlement. Nous appelons donc l'ONU et ses institutions spécialisées à promouvoir et appuyer les programmes à l'intention des enfants africains et à examiner toutes les questions relatives à l'enfance, telles que la discrimination, les traditions et pratiques erronées et préjudiciables, et à remédier aux problèmes posés par les conflits armés. Cette question devrait être suivie avec le plus grand sérieux et en coordination avec les institutions de l'Union africaine et l'UNICEF.

Nous formons l'espoir de voir les États coopérer pour améliorer les conditions de vie des enfants et promouvoir leur bonheur et bien-être afin d'édifier un monde véritablement digne des enfants, un monde où règne la paix, un monde qui protège l'innocence des enfants et qui favorise la promotion des hommes et des femmes.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mohammad Khazae, chef de la délégation de la République islamique d'Iran.

M. Khazae (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer nos condoléances les plus sincères au peuple et au Gouvernement algériens à la suite de la mort tragique de nombreux innocents, victimes de l'acte de terrorisme perpétré le 11 décembre 2007 à Alger. Nous condamnons cet acte brutal de terrorisme qui a fait un grand nombre de morts et de blessés parmi le peuple

algérien et parmi le personnel des Nations Unies, et nous réclamons l'arrestation et le châtement de ses auteurs. Nous partageons ce moment de peine et de tristesse avec les familles des victimes.

Au cours de la vingt-septième session extraordinaire historique de l'Assemblée générale tenue en mai 2002, les États Membres avaient réitéré leur volonté d'agir dans l'intérêt suprême des enfants en adoptant un document intitulé « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe). Les quatre domaines d'action prioritaires de la session extraordinaire consacrée aux enfants, tels qu'énoncés dans le document final, étaient axés principalement sur la santé, l'éducation, la protection contre la maltraitance et l'exploitation et la lutte contre le VIH/sida, et renforçaient énergiquement les objectifs du Millénaire pour le développement. Depuis lors, des progrès notables ont été enregistrés dans la réalisation de ces objectifs. Et pourtant les problèmes persistent et il faut en faire beaucoup plus, en particulier dans les domaines où l'aide de la communauté internationale est nécessaire.

À la session extraordinaire, la promotion d'une vie plus saine pour les enfants était le premier de ces quatre domaines d'action prioritaires. Toutefois, la mortalité infantile reste encore à un niveau alarmant. Le lien entre la mortalité infantile et la pauvreté est indéniable, et les taux de mortalité des moins de 5 ans sont généralement bien plus élevés dans les ménages plus pauvres. C'est pourquoi assurer une vie saine aux enfants dépend d'une mise en œuvre plus efficace des programmes d'élimination de la pauvreté et de l'octroi d'une aide internationale supplémentaire et d'investissements internationaux accrus.

Bien qu'au cours de la session extraordinaire les gouvernements aient réaffirmé leur intention de briser le cycle de la pauvreté en une seule génération, la pauvreté extrême continue d'être une réalité concrète. Nous partageons les préoccupations du Secrétaire général, telles qu'exprimées dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale à sa présente session :

« Malgré des progrès notables, les apports d'aide actuels sont encore en deçà de ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et, plus particulièrement, pour financer l'investissement indispensable dans les enfants, selon ce que prévoyait la session extraordinaire ». (A/62/259, par. 13)

Pour protéger les droits des enfants et leur donner le meilleur départ possible dans la vie, un grand nombre de gouvernements et d'institutions internationales doivent accroître leur niveau d'investissement dans divers aspects des droits de l'enfant.

La situation des enfants non protégés dans les guerres et sous occupation étrangère s'est aggravée depuis 2002. Plus de 1,5 milliard d'enfants vivant dans 42 pays ont été touchés par la violence et les conflits. On estime à 14,2 millions le nombre de réfugiés dans le monde, et 41 % d'entre eux seraient des enfants. Les enfants sont les premières victimes de la guerre, de l'occupation et des conflits armés. Ainsi, un monde digne des enfants doit être un monde exempt d'agressions, d'occupation et de conflits armés. Nous tenons à réitérer l'appel lancé en faveur de l'adoption de mesures efficaces de protection des enfants vivant sous occupation étrangère, comme cela est fait dans le document final.

Les droits fondamentaux des enfants ne sont pas entièrement protégés si l'ordre familial dont ils font partie ne reçoit pas aide et protection. Le rôle de la famille dans la protection des droits fondamentaux de l'enfant est d'une grande importance. La famille est l'unité de base de la société et, en tant que telle, elle doit être renforcée. C'est pourquoi elle a droit à une aide et à une protection adéquates. C'est à la famille qu'incombe la responsabilité principale de la protection de l'éducation et du développement de l'enfant.

Depuis la session extraordinaire consacrée aux enfants, la République islamique d'Iran a pris plusieurs mesures en conformité avec le document final. En 2005, le deuxième rapport périodique de l'Iran a été examiné par le Comité des droits de l'enfant. Ce dernier s'est félicité, notamment, de l'article 30 de la Constitution iranienne, qui assure un enseignement gratuit à tous les citoyens jusqu'à l'école secondaire, et a salué le fait que plus de 90 % des enfants iraniens de 6 à 10 ans ont accès à l'enseignement primaire. En outre, le Comité s'est félicité de la ratification par l'Iran en 2002 de la Convention n° 182 de l'Organisation internationale du Travail concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination. Qui plus est, en 2007, la République islamique d'Iran a adhéré au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants.

Pour ce qui est de la promotion d'une vie saine pour les enfants, l'Iran a été en mesure d'offrir plus de services préventifs de santé publique en mettant en place un réseau étendu de soins de santé primaires. Cela a eu pour résultat de réduire considérablement les taux de mortalité maternelle et infantile et d'accroître de manière remarquable l'espérance de vie à la naissance. Les taux de mortalité infantile et des enfants de moins de 5 ans ont été pratiquement réduits à zéro.

La couverture vaccinale est supérieure à 90 %, et la poliomyélite a presque été éliminée. Plus de 85 % de la population a accès à des services de santé, et 90 % des naissances sont supervisées par un personnel sanitaire professionnel. Ces dernières années, le Bureau des enfants du Ministère de la santé et de l'éducation médicale a mis en route des programmes visant à planifier et à entreprendre des activités sur les soins à donner aux enfants, la vaccination et la lutte contre certaines maladies infantiles spécifiques et des maladies liées à l'enfance. D'autres bureaux, tel le Bureau de la nutrition et de la santé scolaire, participent également à l'élaboration de politiques et de mesures à prendre pour lutter contre la malnutrition infantile.

Pour ce qui est d'une éducation de qualité, domaine expressément mentionné à la session extraordinaire, l'Iran a lancé un programme de formation préélémentaire à l'intention des enfants de 3 à 6 ans. Ces programmes sont mis en œuvre dans des écoles préélémentaires en zones rurales et urbaines. Par ailleurs, ces dernières années, le Gouvernement a encouragé la création de centres scolaires préélémentaires privés dans des villes et des villages. À cette fin, le Gouvernement a accordé au secteur privé des prêts sans intérêts financés par des ressources publiques.

Je souhaite terminer ma déclaration en formulant l'espoir sincère que, cinq ans après l'adoption d'« Un monde digne des enfants », ce Débat commémoratif de l'Assemblée générale permettra de relancer les efforts de tous les membres de cet organe en vue de réaliser les objectifs définis dans ce document final.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alexei Tulbure, chef de la délégation de Moldova.

M. Tulbure (Moldova) (*parle en anglais*) : En 2002, la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants a culminé avec l'adoption du document final intitulé « Un monde

digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe). Plus de deux ans de recherche d'un consensus ont abouti à un programme fort, tourné vers l'avenir et axé sur quatre priorités clefs, à savoir la promotion d'une vie saine, une éducation de qualité pour tous, la protection des enfants contre les mauvais traitements, l'exploitation et la violence, et la lutte contre le VIH/sida.

La Déclaration du document engage les dirigeants à mener à terme le programme inachevé du Sommet mondial pour les enfants de 1990 et à atteindre les autres buts et objectifs, en particulier ceux de la Déclaration du Millénaire. Elle réaffirme l'obligation qui incombe aux dirigeants de promouvoir et protéger les droits de chaque enfant, en reconnaissant les normes juridiques fixées par la Convention relative aux droits de l'enfant et ses Protocoles facultatifs.

Le Plan d'action énonce trois résultats essentiels, à savoir le meilleur départ possible dans la vie pour les enfants; l'accès à une éducation de base qui soit de qualité, ce qui inclut l'enseignement primaire obligatoire et gratuit; et de vastes possibilités offertes aux enfants et aux adolescents pour développer leurs capacités individuelles. De forts appels ont été lancés à soutenir les familles, éliminer la discrimination et s'attaquer à la pauvreté. Un large éventail d'acteurs et de partenaires ont été sollicités pour jouer des rôles actifs, y compris les enfants eux-mêmes, les parents, les familles et d'autres dispensateurs de soins, les pouvoirs locaux, les parlementaires, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les dirigeants religieux, spirituels, culturels et autochtones, les médias de masse, les organisations régionales et internationales et les personnes qui travaillent auprès des enfants.

Le Plan d'action a réaffirmé également les buts et cibles relatifs aux enfants qui ont précédemment été approuvés lors de conférences et sommets mondiaux, notamment le Sommet du Millénaire. Il dresse une liste de 21 objectifs pour les enfants dans les quatre domaines d'action prioritaires, objectifs considérés comme une étape cruciale vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement adoptés en 2000 par les dirigeants mondiaux réunis au Sommet du Millénaire. Pour atteindre ces objectifs et cibles, « Un monde digne des enfants » appelle à la mobilisation et à l'affectation de ressources nouvelles et supplémentaires au niveau tant national qu'international.

Qu'il me soit également permis d'informer l'Assemblée de certaines mesures prises à l'échelle nationale par la République de Moldova pour rendre le monde effectivement digne des enfants.

S'agissant de la promotion d'une vie saine, un certain nombre de programmes et stratégies ont été mis en œuvre pour améliorer les soins de santé de base. Le programme national de promotion de services périnataux de qualité pour la période 2003-2007 vise à réduire le taux de mortalité maternelle, périnatale et néonatale de 30 %, tout en diminuant également le taux de mortalité de 7,2 à 5 %. Le programme crée diverses activités pour faciliter l'accès à des services périnataux de qualité.

En 2006, une politique nationale de santé a été élaborée qui fixe des priorités pour 15 ans afin d'améliorer la santé et de réduire les inégalités entre régions et groupes sociaux. L'accent y est notamment mis sur la nécessité de permettre un départ sain dans la vie et de maintenir et renforcer la santé de la jeune génération.

Une stratégie nationale de santé génésique, approuvée en 2005, fait de la santé sexuelle et génésique des adolescents et des jeunes une priorité. Un projet national visant à mieux adapter les services de santé aux jeunes a été approuvé en 2005 pour offrir une meilleure protection sanitaire aux adolescents, et sa mise en œuvre a été entamée en 2001 par l'UNICEF dans tout le pays. Fin 2006, 12 institutions de santé adaptées aux jeunes opéraient en République de Moldova.

En ce qui concerne la fourniture d'une éducation de qualité, l'une des mesures phares prises par le Gouvernement au cours des cinq dernières années a été l'élaboration d'une stratégie nationale d'éducation pour tous afin que tous les enfants aient accès à une éducation de qualité. Celle-ci comprend des dispositions spéciales pour les enfants qui ont des difficultés d'apprentissage. En s'appuyant sur cette stratégie, un plan d'action pour l'éducation universelle a été conçu pour la période 2004-2008. Il est composé de quatre éléments fondamentaux, à savoir l'éducation et le développement précoces, l'accès à une éducation de base de qualité, l'éducation et le développement pour les enfants qui ont des difficultés, et l'éducation non structurée. Les actions prévues dans chaque composante sont conformes aux cadres juridiques et institutionnels et adaptées aux ressources humaines et

d'enseignement, ainsi qu'aux services communautaires disponibles.

De plus, la République de Moldova prête une attention particulière à l'informatisation du système éducatif, à l'enseignement professionnel, secondaire et supérieur, ainsi qu'aux cursus universitaires de premier, second et troisième cycles. Parmi les autres projets figurent le programme pour les enfants doués, qui apporte un appui financier aux élèves du secondaire issus de familles pauvres et de zones rurales; le programme présidentiel SALT, qui a fourni des technologies de l'information et de la communication durant la période 2004-2006, y compris des ordinateurs et des connexions à l'Internet; ainsi que le programme national des villages moldaves, qui couvre également une gamme d'initiatives visant à améliorer les environnements scolaires ruraux.

À la suite de la session extraordinaire de 2002 consacrée aux enfants, le Gouvernement a fixé des priorités explicites pour réformer le système de protection des enfants. Une politique de protection de l'enfance a été élaborée par l'intermédiaire de la stratégie nationale pour la protection des enfants et des familles, approuvée en 2003. La stratégie cherche à contrer la tendance qui voit décroître le rôle de la famille dans le développement et l'éducation des enfants. Elle comprend une liste de catégories d'enfants qui sont traditionnellement désavantagés et en difficulté et qui ont besoin d'une protection spéciale. Elle établit un certain nombre d'objectifs qui couvre tous les aspects de la protection de l'enfance, en commençant par élaborer une politique et achever la mise en conformité du cadre légal avec les normes internationales, accumuler les ressources et renforcer les capacités institutionnelles et humaines, créer un mécanisme de suivi et développer des compétences familiales et communautaires pour aider les enfants et empêcher l'institutionnalisation tout en annulant d'emblée le risque pour l'enfant d'avoir des difficultés.

La stratégie nationale de santé génésique approuvée en 2005 vise à prévenir et gérer la violence familiale et les sévices sexuels. Elle constitue un cadre législatif adapté pour lutter contre ces phénomènes et fournit des services spécifiques aux victimes de violence des informations et une sensibilisation à la violence, une assistance sociale aux familles qui ne remplissent pas pleinement leurs responsabilités à l'endroit des enfants, des programmes destinés à la réadaptation psychologique des enfants victimes et

témoins de violences, ainsi que des services de conseil pour les auteurs d'actes de violence.

Parmi les autres initiatives majeures récemment prises en République de Moldova figurent une stratégie et un plan d'action nationaux pour réformer le système de soins résidentiels et tout un éventail d'activités dans des districts choisis afin de réduire le nombre d'enfants vivant en institution.

Je voudrais maintenant présenter quelques statistiques. Le nombre total d'enfants inscrits dans les pensionnats de Moldova a chuté de 22 % durant la période 2006-2007. Il me semble également important de souligner que seuls les enfants qui ne peuvent rester au sein de leur famille ni être placés dans une famille d'accueil seront, à l'avenir, accueillis dans un pensionnat. Certaines institutions de ce type doivent fermer – six d'entre elles très bientôt –, les autres étant converties en institutions de soins aux enfants.

Un plan d'action national pour combattre la violence à l'égard des enfants a été élaboré, et des activités ont récemment débuté. Des dispositions intéressant les enfants ont été intégrées dans la loi et le plan d'action national de lutte contre la traite. En outre, la loi visant à prévenir et combattre la violence familiale a été adoptée par le Parlement.

Un réseau national de 1 135 travailleurs sociaux professionnels opérant au sein de communautés – ce qui représente un nombre fort important pour la République de Moldova – a été mis en place par le Gouvernement en 2006. Cela offrira au pays un mécanisme fort nécessaire pour veiller à ce que les enfants aient accès à des aides en liquide et que tous les enfants exclus ou vulnérables soient identifiés et aient accès à tous les services de base.

Ce cadre global a contribué à la mise en œuvre d'une série d'activités par les parties intéressées locales.

S'agissant de la lutte contre le VIH/sida, une étude des connaissances, comportements et pratiques des jeunes en matière de santé a été menée en 2003 pour évaluer les facteurs qui influent sur leur santé et leur développement. Elle a notamment porté sur l'accès aux services, pour évaluer les comportements des jeunes en matière de santé, en particulier vis-à-vis du VIH, et elle a permis d'élaborer des recommandations pour améliorer la santé et le développement des jeunes.

Le programme national de prévention et de contrôle du VIH/sida et des maladies infectieuses

sexuellement transmissibles pour la période 2006 à 2010 prévoit des activités et des stratégies prioritaires pour protéger et garantir les meilleurs intérêts des enfants. Ces activités et ces stratégies visent le développement des infrastructures et le renforcement des capacités des prestataires de soins de santé; l'octroi d'une aide sociale et palliative pour les enfants infectés par le VIH/sida et les membres de leur famille; la mise en place de services de dépistage et de conseils confidentiels pour toutes les personnes qui en font la demande, en particulier dans le groupe d'âge de 15 à 24 ans; le renforcement des capacités et de l'information, de l'éducation et des activités de communication à l'intention des jeunes infectés par le VIH/sida; et l'instauration d'une culture individuelle de responsabilité vis-à-vis de sa propre santé.

Les activités prévues dans le programme préparent à la vie active les jeunes, qu'ils soient ou non dans le système scolaire. Elles s'appuient sur des programmes extrascolaires, tels que l'éducation par les pairs et des campagnes de sensibilisation; sur un plan de communication stratégique pour prévenir la contamination par le VIH/sida et les maladies sexuellement transmissibles; sur des campagnes d'information, d'éducation et de communication à l'intention des jeunes et de la population en général; sur le renforcement de l'information, de l'éducation et de la communication et sur la mise en place et le fonctionnement d'un service de téléassistance ouvert à tous, y compris les séropositifs.

Le rôle de l'UNICEF dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces programmes en République de Moldova est essentiel. Je voudrais d'ailleurs saisir cette occasion pour saluer les activités menées par cette institution du système des Nations Unies.

Pour terminer, je voudrais indiquer à l'Assemblée que la République de Moldova est active non seulement au niveau national, mais aussi au niveau international, cela au sein de l'ONU mais également à l'échelle régionale. Le meilleur exemple en est le fait que la République de Moldova participe et donne son soutien au programme du Conseil de l'Europe intitulé « Construire une Europe pour et avec les enfants ». Ce programme s'attaque de manière efficace à des questions, telles que la violence sexuelle contre les enfants, la traite des enfants, la violence sur Internet ainsi que la violence à l'école et au domicile familial. La promotion d'une justice mieux adaptée aux enfants, de l'éducation aux droits de l'enfant et d'une meilleure

approche du rôle de parents comptent parmi les objectifs pour 2008.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Daw Penjo, chef de la délégation du Bhoutan.

M. Penjo (Bhoutan) (*parle en anglais*) : Je voudrais en premier lieu m'associer aux orateurs précédents et condamner vigoureusement les attentats terroristes qui ont été commis en Algérie. Nous dénonçons le terrorisme dans toutes ses manifestations et nous présentons nos sincères condoléances aux familles des victimes de ces actes odieux.

C'est un honneur pour moi que de participer au débat plénier de haut niveau commémoratif consacré à la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Ma délégation est convaincue que sous la direction avisée et compétente du Président les échanges tenus lors de ce débat seront productifs et nous conduiront à agir pour véritablement changer la vie des enfants de par le monde. Je tiens à assurer le Président du plein soutien de ma délégation à cet égard.

Il y a cinq ans, l'Assemblée générale s'est fixé une série d'objectifs pour améliorer la situation des enfants et des jeunes. Nous remercions le Secrétaire général de son rapport (A/62/259) très riche d'enseignements. Ce document constate que des progrès notables ont été accomplis depuis 2002, mais qu'il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les cibles fixées dans le document « Un monde digne des enfants » et par les objectifs du Millénaire pour le développement. Le présent débat fournit donc une bonne occasion de redoubler, tous ensemble, nos efforts afin d'atteindre les objectifs convenus en 2002.

Le document « Un monde digne des enfants » a identifié quatre objectifs principaux, à savoir promouvoir une existence meilleure et plus saine, fournir une éducation de qualité, protéger contre la maltraitance, l'exploitation et la violence et lutter contre le VIH/sida. Pour les pays en développement, et plus particulièrement pour les pays les moins avancés, atteindre ces objectifs reste aujourd'hui un véritable défi. Le Secrétaire général a souligné la nécessité de remédier au grave manque de financement nécessaire pour atteindre les objectifs fixés dans le document « Un monde digne des enfants » et dans les OMD. S'il est essentiel que les pays en développement demeurent responsables de leur propre développement, les actions

entreprises au plan national doivent continuer de recevoir le soutien vigoureux de la communauté internationale afin de régler les problèmes qui font que la vulnérabilité des enfants persiste.

Nos dirigeants ont réaffirmé en de multiples occasions que l'avenir du Bhoutan est entre les mains de ses enfants. Fort de cette conviction, le Bhoutan a toujours accordé la priorité aux investissements visant à améliorer l'avenir des enfants et à créer un environnement dans lequel ils soient protégés. Les secteurs de la santé et de l'éducation continuent chaque année de recevoir la plus grande part du budget national. Pour la période 2005-2006, ils ont représenté 30 % du budget total du Gouvernement.

Bien que la géographie montagneuse et accidentée de notre pays fasse obstacle à l'extension d'un système de soins de santé primaires efficace, des services de santé primaires bien intégrés ont été mis en place dans les hôpitaux. Il en résulte que 90 % de la population du Bhoutan ont accès aux soins de santé primaires. Le taux de mortalité infantile a sensiblement baissé, et le Bhoutan est en passe d'atteindre l'objectif 4 des OMD, à savoir réduire la mortalité infantile d'ici à 2015.

Tous les enfants bhoutanais bénéficient d'une éducation élémentaire gratuite, de l'enseignement préprimaire jusqu'à la dixième année d'études, ce qui est considéré par le Gouvernement comme un droit inaliénable. Le Bhoutan devrait atteindre l'objectif consistant à assurer l'éducation primaire pour tous bien avant 2015. Malgré ses efforts pour assurer l'éducation primaire pour tous, le Gouvernement royal ne perd pas de vue qu'il est tout aussi important de fournir un enseignement de qualité. Pour ce faire, il s'occupe des questions liées à la qualité, telles que le nombre d'élèves par classe, le taux de redoublement, les programmes scolaires et la qualité des enseignants.

Le Bhoutan a été l'un des premiers pays à ratifier, en 1990, la Convention relative aux droits de l'enfant, sans aucune réserve. Nous avons également signé les deux Protocoles facultatifs à la Convention. Le Bhoutan est également signataire de la Convention de l'Association sud-asiatique de coopération régionale relative au dispositif régional de promotion du bien-être de l'enfant en Asie du Sud. Il a également ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

S'il existe déjà tout un ensemble de lois protégeant les droits des enfants bhoutanais, des

garanties supplémentaires sont prévues dans le projet de constitution qui devrait être promulgué en 2008. L'article 7 de ce projet de constitution garantit les droits fondamentaux de tous les enfants. L'article 9 énumère, quant à lui, les principes que la politique publique doit suivre en matière de bonne gouvernance, de gratuité de l'enseignement, de soins de santé de qualité et de protection des enfants contre toutes les formes de discrimination et d'exploitation.

Une commission nationale pour les femmes et les enfants a été créée en 2004 afin de coordonner et de suivre les activités liées aux droits de la femme et de l'enfant et d'offrir un forum où recevoir les informations faisant état de violations de ces droits et de procéder à des enquêtes. La commission met actuellement la dernière main au plan d'action national pour l'égalité entre les sexes, qui sera à la base de notre intention d'offrir un environnement plus sûr et plus protecteur aux femmes et aux femmes de notre pays.

En décembre 2006, l'Assemblée nationale a promulgué la loi sur le travail et l'emploi, qui protège les enfants contre les pires formes du travail des enfants.

Au Bhoutan, le nombre de cas de VIH/sida détectés reste faible, cependant nous ne pouvons pas nous laisser aller à la complaisance. Le Gouvernement est préoccupé par la progression exponentielle du nombre de cas identifiés. Les risques croissants posés par le VIH/sida et la consommation de drogues chez les jeunes sont pris au sérieux, et des comités composés de représentants de divers secteurs ont été mis sur pied afin d'élaborer des politiques de lutte contre le VIH/sida et la toxicomanie, qui mettent plus particulièrement l'accent sur les adolescents et les enfants.

La mondialisation et la modernisation engendrent de graves menaces pour les richesses traditionnelles du Bhoutan, comme l'environnement naturel, l'héritage culturel, le tissu social et les systèmes de valeurs. Le Gouvernement royal pense qu'il est possible de faire face à ces menaces en promouvant le développement, tout en maintenant un équilibre entre la croissance matérielle et la nourriture spirituelle. Fort de cette conviction, le Bhoutan a défini l'objectif et le but de sa politique de développement comme la réalisation du bonheur national brut. Nous sommes convaincus qu'éduquer les enfants sur le chemin du développement accroîtra leur bien-être et celui de l'humanité.

Le Bhoutan poursuivra ses efforts pour réaliser les objectifs du document « Un monde digne des enfants » et les objectifs du Millénaire pour le développement. Cependant, en tant que pays moins avancé sans littoral, il éprouve de grandes difficultés à fournir ses services et à mettre en œuvre ses programmes destinés aux enfants. Nos efforts ont été grandement facilités par nos partenaires de développement, et nous espérons que cet appui se poursuivra.

Pour terminer, je voudrais remercier tous les enfants qui ont activement participé tout au long du présent débat. Ils nous ont tous mis à l'épreuve et nous ont informés. Je sais que chacun d'entre nous se fait l'écho du même sentiment lorsque nous proclamons que nous, en tant que famille mondiale, les assurons de nos efforts collectifs pour faire de ce monde un lieu meilleur pour les enfants.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Atoki Ileka, chef de la délégation de la République démocratique du Congo.

M. Ileka (République démocratique du Congo) : Je voudrais, au seuil de mon propos, joindre ma voix à celle des délégations qui m'ont précédé pour condamner fermement, au nom de mon gouvernement, les attentats terroristes perpétrés hier à Alger. Mon pays exprime sa profonde sympathie et ses condoléances les plus attristées aux victimes de ces actes odieux, ainsi qu'à leurs proches, au Gouvernement algérien et au Secrétaire général de l'ONU.

Je voudrais présenter au Président de l'Assemblée générale, au nom de la délégation congolaise, mes plus vives et chaleureuses félicitations pour l'organisation réussie de cette concertation mondiale en faveur de l'enfant. Ma délégation est heureuse de prendre part à cet important Débat plénier de haut niveau commémoratif consacré à la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants, qui constitue, sans nul doute, un jalon supplémentaire dans le cadre des actions menées par la communauté internationale pour améliorer la condition des enfants. À cet effet, qu'il nous soit permis d'exprimer toute notre appréciation de l'action menée par l'UNICEF en faveur des enfants du monde entier.

Ma délégation fait sienne la déclaration faite hier par le représentant du Ghana (voir A/62/PV.66), lequel,

avec clarté et éloquence, a exprimé la position de l'Union africaine sur le thème que nous débattons.

La République démocratique du Congo estime que cette séance est une excellente opportunité pour réaffirmer les engagements internationaux en faveur de la promotion et de la protection des droits des enfants. Mon pays partage l'avis que la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action contenus dans le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, intitulé « Un monde digne des enfants », contribue grandement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi qu'à la protection des droits des enfants et à l'amélioration de leur condition.

La Convention relative aux droits de l'enfant, instrument jouissant de la quasi-universalité, ainsi que ses protocoles facultatifs sont un cadre normatif de référence pour les stratégies et programmes d'action en faveur de l'enfant. Plus d'une décennie après son adoption et la tenue du Sommet mondial pour les enfants, nous sommes heureux de constater que des progrès significatifs ont été accomplis pour ce qui est de la promotion et de la protection des droits de l'enfant. Cependant, il n'en demeure pas moins que des défis importants restent à relever. Au nombre de ces défis, figurent entre autres la pandémie de VIH/sida, les conflits armés, le phénomène des enfants soldats, le travail et la traite des enfants, mais surtout la pauvreté que les dirigeants du monde se sont engagés, au Sommet du Millénaire, à réduire de moitié d'ici à 2015.

La République démocratique du Congo, malgré un bilan mitigé des engagements pris en 1990 au Sommet mondial en raison de difficultés liées à la situation de rupture de la paix qui prévaut depuis plus d'une décennie maintenant, a toutefois tenu à s'investir dans la mise en place de mécanismes en faveur des enfants. Mon pays a pris des mesures portant notamment sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des groupes vulnérables, dont les enfants présents au sein des forces combattantes. Je citerai, entre autres, le plan directeur sur la démobilisation des enfants soldats. À ce jour, le bilan est positif, plus de 30 000 enfants ont ainsi pu être désarmés, démobilisés et réinsérés dans leur milieu familial. Au-delà de ces progrès, plusieurs autres efforts ont été poursuivis et réalisés dans le domaine de la santé, notamment la vaccination des enfants de 0 à 5 ans contre la poliomyélite et la rougeole ou encore celui de l'éducation avec la sensibilisation de toutes les filles à

l'école et l'enseignement primaire gratuit, ce qui constitue désormais une obligation constitutionnelle dans mon pays.

Toutefois, eu égard à l'immensité des tâches restantes, mon pays sollicite, du haut de cette tribune, une aide accrue et conséquente de la part de ses partenaires traditionnels, afin que tous les enfants congolais puissent eux aussi vivre dans un monde digne d'eux.

Ma délégation attire toute l'attention des membres de l'Assemblée générale sur l'indicible souffrance des enfants de la province du Nord-Kivu, victimes du résidu d'une agression armée aussi inutile qu'insensée, et qui, eux aussi, ont droit à une vie meilleure. En leur nom, j'ose demander aux membres, une assistance dans le cadre de leurs obligations internationales.

Outre l'urgente nécessité de mettre un terme au conflit actuellement en cours, cette assistance pourrait spécifiquement porter sur : premièrement, l'élaboration de programmes pilotes pour les femmes et filles recrutées et employées par les forces armées et les groupes armés; deuxièmement, la sensibilisation des communautés locales de façon qu'elles perçoivent ces femmes et filles comme victimes, aident à leur réintégration et respectent leurs droits; troisièmement, leur accès aux services de santé; quatrièmement, la prise en considération des aspects psychosociaux de l'abus sexuel et des grossesses non désirées; cinquièmement, la prise en compte de la problématique des enfants orphelins, des enfants non désirés et des enfants abandonnés par leurs géniteurs; et sixièmement, l'éducation des filles-mères et leur accès à des activités socioéconomiques spécifiques en leur faveur, afin de leur assurer une vie sociale et un minimum de revenu.

Le nombre croissant d'enfants victimes d'abus de toutes sortes reflète l'effondrement des valeurs humaines et la dégradation des normes culturelles qui ont toujours préservé l'entité familiale et l'équilibre des sociétés. Il nous incombe donc de poursuivre les efforts engagés en vue de protéger toutes les composantes de la famille, particulièrement les enfants qui seront les femmes et les hommes de demain, en leur garantissant pleins droits et dignité. Aussi est-il important de développer un partenariat soutenu au niveau national, régional et international pour la réalisation des objectifs en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant, notamment

en mettant l'accent sur la mobilisation, la recherche et l'action visant à créer un environnement protecteur en vue de donner à chaque enfant, d'une part, un bon départ dans la vie; d'autre part, une garantie à une éducation primaire de qualité; en outre, une prémunition contre la maladie, plus particulièrement le paludisme, la tuberculose, la poliomyélite et le VIH/sida; et enfin, une protection contre la violence, la maltraitance, l'exploitation et la discrimination.

Pour terminer, mon gouvernement appelle tous nos partenaires aux niveaux international, régional et sous-régional à nous aider à réaliser notre programme visant la promotion et la protection des droits de l'enfant. Il y a un besoin impérieux de renouveler les engagements internationaux pris en vue de mettre les enfants au premier plan afin de ne pas gaspiller la ressource humaine la plus précieuse au monde et de bâtir une société stable et productive, car l'avenir de la République démocratique du Congo réside dans le bien-être de ses enfants. Investir aujourd'hui dans les enfants, c'est assurer la paix, la stabilité, la sécurité, la démocratie et le développement durable pour les générations présentes et futures.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Olive Chikankheni, Secrétaire principale, Ministère de la condition féminine et de l'enfance du Malawi.

M^{me} Chikankheni (Malawi) (*parle en anglais*) : Jamais je n'ai été aussi ravie qu'au cours des deux derniers jours, car ici, à l'Assemblée, j'ai écouté et pris part à des débats sur des sujets qui me tiennent à cœur : les questions liées au développement de l'enfant.

Qu'il me soit permis, pour commencer de transmettre, au nom du Gouvernement de la République du Malawi, mes condoléances au peuple de la République d'Algérie et aux Nations Unies pour la perte tragique et prématurée de vies dans les terribles attentats à la bombe perpétrés hier.

Je voudrais également remercier le Président de l'Assemblée d'avoir organisé cet important débat plénier de haut niveau commémoratif consacré à la suite à donner à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, tenue en mai 2002. En outre, ma délégation voudrait exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général, au Président du Conseil économique et social et à la Directrice générale de l'UNICEF pour leurs déclarations liminaires informatives et pour leur attachement

continu à l'amélioration de la vie des enfants partout dans le monde.

La délégation malawienne voudrait s'associer à la déclaration de l'Union africaine prononcée hier par le Ministre du Ghana.

Le Gouvernement malawien est fermement résolu à s'acquitter pleinement des engagements énoncés dans le document final de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulé « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe). Je voudrais rendre compte aux membres des progrès accomplis par le Malawi en ce qui concerne l'engagement spécifique d'édifier « un monde digne des enfants ».

Le Malawi enregistre des progrès dans l'amélioration de la santé de l'enfant. Le taux de mortalité des moins de 5 ans est passé de 189 pour 1 000 naissances vivantes à 133 pour 1 000 naissances vivantes depuis 2000. Plus de 90 % des enfants de moins de 5 ans ont été vaccinés contre des maladies telles que la tuberculose, la poliomyélite et la rougeole. En 2006, plus de 65 % des enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes ont eu accès à des moustiquaires traitées pour prévenir le paludisme. L'allaitement exclusif est également de plus en plus pratiqué, et le taux est passé de 27 % à 52 % des nourrissons. Plus de 350 000 orphelins bénéficient d'un appui nutritionnel. Les réserves de denrées alimentaires se sont accrues, au point que l'on a constaté un excédent de 1,4 million de tonnes, ce qui a permis au Gouvernement d'exporter une partie de nos récoltes.

Le Malawi, conscient de l'impact du VIH/sida sur les enfants, redouble d'efforts pour prévenir la transmission du VIH de la mère à l'enfant par un dépistage et un accompagnement psychologique volontaires et par la mise à disposition de médicaments antirétroviraux. Plus de 60 % des femmes enceintes bénéficient d'un accompagnement psychologique et d'un dépistage volontaires pour le VIH. Le Gouvernement applique un plan d'action national pour les orphelins et les autres enfants vulnérables, qui vise à la survie, à la croissance et au bien-être des enfants touchés par la pandémie de VIH/sida et par la pauvreté.

Le Gouvernement malawien parvient peu à peu à résoudre les problèmes de manque d'eau potable et d'assainissement. Soixante-six pour cent de la population a désormais accès à de l'eau potable.

L'égalité des sexes est essentielle à l'édification d'un monde digne des enfants. Le Gouvernement malawien applique un programme visant à l'égalité des sexes afin de maximiser le double dividende de l'égalité hommes-femmes. En effet, lorsque l'on parvient à l'égalité, les avantages sont doubles car l'on satisfait directement les besoins des femmes en tant que mères, mais les femmes ont également tendance à s'occuper de leurs frères et sœurs. Rendre les femmes plus autonomes, c'est aussi rendre les enfants plus autonomes, ainsi que tous ceux dont les femmes s'occupent.

En 2006, le Malawi a promulgué une loi sur la violence dans les foyers. Pour ceux qui souhaiteraient la consulter, sous forme électronique, cette loi est intitulée loi sur la violence familiale. Au Parlement du Malawi, la proportion des femmes est également passée de 5,7 % à 14,4 % en l'espace de trois élections législatives, de 1994 à 2004.

Dans le domaine de la protection de l'enfant, le Gouvernement malawien a élaboré un projet de loi sur les soins, la protection et la justice des enfants, qui couvre largement le droit de l'enfant à participer aux questions qui touchent à son bien-être. Le projet de loi cherche également à introduire dans la législation nationale le concept de la justice pour l'enfant, afin de protéger les enfants contre des pratiques indésirables telles que le travail des enfants, l'enlèvement d'enfants, la violence sexuelle à l'encontre des enfants et les pratiques culturelles nuisibles. En outre, des efforts sont en cours pour élaborer un projet de loi contre la traite des êtres humains pour, entre autres choses, lutter contre la traite des enfants.

Le Gouvernement malawien encourage la participation des enfants aux questions de développement national, en particulier par l'intermédiaire du Parlement des enfants. Dans cette enceinte, les enfants formulent leurs aspirations et leurs besoins ainsi que les problèmes auxquels ils font face dans leur vie quotidienne, comme nous l'avons vu aujourd'hui à l'Assemblée. De cette manière, l'Assemblée nationale et les assemblées de districts peuvent répondre aux besoins des enfants.

Le Malawi met actuellement en œuvre la deuxième phase de sa politique révisée en matière d'éducation primaire gratuite, qui couvre la période 2000-2012. Ne se limitant pas à mettre l'accent sur la fourniture d'une éducation de base de qualité grâce à des partenariats efficaces avec les parties intéressées,

le programme comprend des interventions visant à éliminer les inégalités et la discrimination à l'école en intégrant une perspective sexospécifique dans les programmes d'enseignement. Le plan des bâtiments qui abritent les écoles publiques a également été modifié pour en améliorer le confort et la commodité des enfants ayant des besoins spéciaux.

Plus de 60 % de nos enfants bénéficient actuellement d'une éducation primaire gratuite. En vue d'améliorer le taux d'alphabétisation, le Gouvernement et la société civile, avec l'appui des donateurs et des partenaires de coopération, assurent des cours d'alphabétisation fonctionnels pour les adultes qui ne savent pas lire ni écrire. Le taux d'alphabétisation des femmes a augmenté de 48 % ces quatre dernières années, et le taux d'alphabétisation des hommes de 24 %. Pour promouvoir le développement de la petite enfance, le Gouvernement a lancé une politique de la petite enfance.

Le Malawi a accompli des progrès stupéfiants vers la réalisation des objectifs énoncés dans « Un monde digne des enfants ». Le Malawi a intégré des stratégies dans son document stratégique pour la croissance et le développement, document stratégique national global élaboré dans le pays même, dans le but de créer de la richesse et de parvenir à une croissance socioéconomique durable ainsi qu'au développement de notre pays, conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement. Le Malawi a également intégré des stratégies relatives aux enfants dans le document stratégique, pour parvenir à un Malawi digne des enfants.

Je voudrais saisir cette occasion particulière pour remercier nos partenaires de coopération, notamment la communauté des donateurs et en particulier le Bureau de l'UNICEF au Malawi, grâce auxquels nous avons pu réaliser tous ces progrès jusqu'à présent.

Le chemin du Malawi vers un pays digne des enfants pourrait être plus court et moins difficile avec l'engagement continu des gouvernements et, en particulier, avec l'appui continu de nos partenaires de coopération que je viens de mentionner dans cette déclaration.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Camillo Gonsalves, Président de la délégation de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

M. Gonsalves (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*): Je voudrais commencer par exprimer nos sincères condoléances au peuple d'Algérie et au personnel des Nations Unies à la suite des assassinats insensés commis à Alger. Nous condamnons sans réserve cet acte terroriste lâche et barbare.

Saint-Vincent-et-les Grenadines s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant des Bahamas au nom la Communauté des Caraïbes et est honoré de contribuer brièvement à cette réunion de suivi de haut niveau de la session extraordinaire consacrée aux enfants.

La session extraordinaire consacrée aux enfants ne peut pas faire l'objet d'un débat distinct, ni être dissociée des défis majeurs auxquels l'ONU fait face. En effet, un monde digne des enfants doit commencer par être un monde digne de tous, et sous tous les aspects – progrès, prospérité et paix. Aujourd'hui, alors que nous nous concentrons sur l'élément de la démographie mondiale le plus vulnérable et le plus prometteur, nous devons aussi tenir compte de l'interrelation fondamentale entre les droits de l'enfant et les multiples obligations des États Membres en matière de développement.

À la lumière des points de repère normalisés des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres normes minimales mondiales, Saint-Vincent-et-les Grenadines est un pays de plus en plus digne des enfants, et sous bien des aspects. La tendance de la mortalité infantile continue d'être à la baisse et nous sommes sur la voie d'atteindre l'objectif de 2015. Le Gouvernement a mis en place des programmes complets pour lutter contre le VIH/sida et la transmission de la maladie de la mère à l'enfant. Les taux d'alphabétisation et de fréquentation scolaire à l'école primaire sont bons et, heureusement, aucune guerre ne menace notre pays ou notre région. Une révolution globale pour le bien-être est en cours pour lutter contre une série de maladies évitables liées au mode vie et pour promouvoir la santé et la nutrition des enfants.

Depuis 2001, le Gouvernement a placé l'éducation au centre de son programme de développement et a renforcé cette philosophie par des engagements financiers et législatifs massifs. L'année dernière, 5 nouvelles écoles ont été construites et, ces cinq dernières années, 8 écoles ont été agrandies et 25 réaménagées, tandis que 6 autres sont en construction.

Douze centres de perfectionnement professionnel, qui élargissent et complètent les options éducatives des enfants à l'extérieur de l'école, ont été créés dans le pays. Le Gouvernement subventionne fortement les manuels et les repas scolaires grâce à des programmes alimentaires et de prêts de livres, et il a nettement élargi l'accès des étudiants aux bourses et aux prêts universitaires.

Entre 2001 et 2006, Saint-Vincent-et-les Grenadines est passée d'un pourcentage de 39 % d'enfants inscrits à l'école secondaire à l'enseignement secondaire pour tous. Nous avons maintenu le ratio étudiants-enseignant en dessous de 20 tout au long de cette expansion rapide. La révision majeure de la loi sur l'éducation de Saint-Vincent-et-les Grenadines a également entraîné des transformations dans le domaine de l'enseignement préscolaire. Le Gouvernement est en train de créer 10 établissements préscolaires et propose une formation spécialisée pour compléter les écoles maternelles du secteur privé.

Tout en étant indiscutablement importants, les OMD, qui ont vu le jour il y a sept ans, ne sauraient demeurer un objectif immuable dans un univers mondialisé et en rapide mutation; le fait d'atteindre l'une quelconque des cibles ne doit pas non plus nous pousser à une inertie complaisante. Dans notre monde, par exemple, l'alphabétisation et l'enseignement primaire sont bien au-dessous du minimum nécessaire permettant aux enfants de réussir. Nous devons accepter le fait qu'un enfant qui n'a atteint qu'un niveau élémentaire d'alphabétisation est désavantagé dans l'économie mondiale moderne. De nos jours, les compétences en matière d'informatique sont la nouvelle alphabétisation et une compétence indispensable à la vie. À cet égard, les enfants issus des pays en développement restent du mauvais côté d'un écart numérique croissant, qui menace d'accroître les nouvelles formes d'inégalité et de sous-développement pour les générations futures.

En conséquence, Saint-Vincent-et-les Grenadines fait écho au message prononcé cette année par le Secrétaire général Ban Ki-moon au Sommet « Connect Africa », où il a reconnu que la réduction de l'écart numérique entre les jeunes et les pauvres faisait partie intégrante du développement.

Alors que nous sommes rassemblés dans cette salle, unis par notre désir sincère d'atteindre les nobles objectifs de la session extraordinaire, nous ne saurions oublier que la communauté internationale ignore

totale­ment les enfants de Taiwan. Il y a plus de 4 millions d'enfants de moins de 14 ans à Taiwan, mais leurs intérêts ne sont pas représentés au sein de cette instance, de l'Organisation mondiale de la santé ou d'un autre organe de l'ONU. Il semble que la communauté internationale soit en mesure de développer des moyens lui permettant de reconnaître la puissance économique de Taiwan par le biais de l'Organisation du commerce mondiale, mais elle n'a pas su manifester la même ingéniosité ou le même courage à l'égard des enfants. Nous devons réparer d'urgence cet oubli énorme en matière de représentation et inclure Taiwan dans notre monde digne des enfants.

Si l'on veut qu'il devienne digne des enfants, notre monde doit avant tout se montrer digne. La santé de notre planète est aujourd'hui menacée par les changements climatiques et les choix à courte vue qui sont faits et défendus par les pays développés. Nous reconnaissons que les changements climatiques ont des effets négatifs disproportionnés sur les pays les plus vulnérables du monde. Il va sans dire que c'est dans ces pays que les enfants – nos citoyens les plus vulnérables – supportent un fardeau disproportionné, tant aujourd'hui que dans le monde que nous leur léguerons. Il nous faut donc établir un lien explicite au cours de ce débat avec les activités menées simultanément à Bali et exiger des changements draconiens au nom de nos enfants.

Les enfants de Saint-Vincent-et-les Grenadines ont pour la plupart échappé aux horreurs de la guerre au cours des 200 années et davantage qui ont suivi la conquête et la colonisation européenne. Toutefois, les citoyens épris de paix de notre région sont maintenant inondés d'un flot grossissant d'armes de petit calibre illégales qui va de pair avec le commerce des stupéfiants. De plus en plus, notre jeunesse participe à des violences commises avec des armes à feu, dont elle est également victime. Si nous n'agissons pas maintenant, nous risquons de priver nos enfants de la sécurité et de l'innocence. Tout comme la pauvreté ne se limite pas aux pays pauvres très endettés, le fléau de la violence armée ne se cantonne pas aux zones de guerre. L'avenir collectif de nos enfants dépend d'une interdiction efficace et effective du commerce des armes de petit calibre du côté de l'offre.

Lorsque l'Assemblée générale a adopté en 2002 le document intitulé « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe), nous avons reconnu qu'il existait un écart entre les ressources promises et les

ressources allouées et l'échec des pays développés à tenir leur promesse de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement. Le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui vient de s'achever, a appelé l'attention sur le fait que l'on ne parvient toujours pas à atteindre ces objectifs parfaitement raisonnables en matière d'aide publique au développement. L'indifférence dont sont victimes les petits États insulaires en développement à revenu intermédiaire en matière d'allégement de la dette et le nombre insuffisant d'échanges de créances novateurs visant à répondre aux besoins des enfants démentent encore davantage notre crédibilité et nos nobles paroles d'aujourd'hui.

Un fait demeure incontournable : nous ne réaliserons pas les objectifs que nous nous sommes fixés et les aspirations que nous nourrissons à l'égard des enfants sans l'appui financier du monde développé. En cette saison de fêtes, le plus beau cadeau que nous puissions faire aux enfants du monde est de tenir les promesses que nous leur avons faites. Ils ne méritent rien de moins que cela.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'Ambassadeur Kyaw Tint Swe, chef de la délégation du Myanmar.

M. Swe (Myanmar) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer les condoléances sincères de mon gouvernement au Gouvernement et au peuple algérien et aux familles du personnel des Nations Unies eu égard aux tragiques pertes en vies humaines dues à une ignoble attaque terroriste.

La vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, qui s'est tenue en 2002, a abouti à la Déclaration et au Plan d'action en vue de créer un monde digne des enfants. Au cours de cette session extraordinaire, les gouvernements se sont déclarés résolus à réaliser un certain nombre d'objectifs et d'actions spécifiques assortis d'un calendrier dans quatre domaines prioritaires. Nous sommes réunis aujourd'hui pour passer en revue et évaluer le point actuel des engagements quantifiés et assortis d'échéances qui sont formulés dans la Déclaration et le Plan d'action.

Nous sommes actuellement arrivés à la mi-décennie suivant la session extraordinaire de 2002. Nous nous trouvons également cette année à mi-chemin de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le rapport du Secrétaire

général (A/62/259) fait ressortir à juste titre que l'édification d'un monde digne des enfants sera un jalon important dans la réalisation des engagements pris au cours du Sommet du Millénaire. Le rapport appelle également l'attention sur les progrès importants réalisés au cours des cinq dernières années. Nous constatons avec satisfaction que le nombre d'enfants mourant avant leur cinquième anniversaire est tombé en dessous des 10 millions en 2006. Nous avons également remporté des succès dans la lutte contre la rougeole, le paludisme, l'accès à l'eau potable et l'assainissement.

Malgré ces réalisations, il reste encore beaucoup de points qui exigent notre attention immédiate. La question de la pauvreté, qui a des conséquences négatives sur le bien-être des enfants, doit être examinée pour réaliser les OMD d'ici à 2015. Les flux d'aide publique au développement (APD) sont toujours bien en deçà de ce qui est nécessaire pour réaliser les OMD. À cet égard, ma délégation n'insistera jamais assez sur le fait qu'il importe que nos partenaires de développement tiennent leur promesse de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour informer l'Assemblée des efforts entrepris au niveau national. Après être devenu État partie à la Convention relative aux droits de l'homme en 1991, notre loi relative à l'enfance a été promulguée en juillet 1993. Le Myanmar met actuellement en œuvre un plan d'action national pour les enfants, qui vise à réaliser les objectifs énoncés dans le document « Un monde digne des enfants ». Le Myanmar travaille avec l'UNICEF et les autres institutions de l'ONU pour parvenir à ces objectifs.

Ces cinq dernières années, des progrès ont été réalisés dans le secteur de la santé maternelle et néonatale grâce à l'introduction d'initiatives destinées à préserver la santé maternelle. Ces initiatives ont abouti à un mouvement national. Le taux de mortalité infantile est tombé de 55 pour 1 000 naissances vivantes en 1999 à 49,7 en 2003.

Conscient de l'importance d'agir en étroite collaboration avec toutes les parties en tant que partenaires des enfants, le Gouvernement du Myanmar travaille avec les organisations non gouvernementales nationales et internationales sur des questions ayant trait aux enfants et aux activités concernant les enfants. La création de groupes stratégiques techniques sur le

VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, en partenariat avec les institutions de l'ONU et les ONG, constitue un bon exemple à cet égard.

Dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, des progrès importants ont été réalisés s'agissant de fournir l'eau potable aux villages et aux écoles rurales. On a pris des mesures pour fournir de l'eau potable exempte d'arsenic et des services d'assainissement à plus de 1 200 communautés, 1 000 écoles, 500 centres de santé ruraux et 250 marchés ruraux sur une période de cinq ans. Le nombre de personnes bénéficiant d'un accès durable à des services d'assainissement améliorés est passé de 24 % en 1990 à 77 % en 2004.

Au Myanmar, les filles et les garçons ont des chances égales de poursuivre leur éducation. Actuellement, les disparités sexuelles dans l'enseignement primaire et secondaire sont pratiquement nulles. Tout en encourageant l'accès à l'éducation, l'on insiste aussi sur un enseignement de qualité. À cet égard, le Plan d'action national du Myanmar pour l'éducation pour tous, pour la période 2003-2015, avait été formulé en 2002. Ce plan d'action national assure un accès égal à tous les enfants, y compris les enfants ayant besoin de soins spéciaux.

Le taux d'alphabétisation des jeunes au Myanmar est de 94,5 %. Le Gouvernement met également en œuvre un programme de soins et de développement à l'intention de la petite enfance et a mis en place des écoles postprimaires dans le cadre du Plan d'action national pour l'éducation pour tous, avec l'aide de partenaires bilatéraux et internationaux.

Pour ce qui est de l'enseignement primaire, le taux net d'inscription dans le primaire et la proportion d'élèves qui finissent le cycle primaire ont augmenté de façon marquée entre 2000 et 2005. En 2005, le taux net d'inscription des garçons dans le primaire était de 89 % et celui des filles de 91 %. Et 100 % des élèves du primaire arrivent en cinquième année de ce cycle.

Le Myanmar attache une grande importance à la protection des enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence. Le Plan d'action national du Myanmar en faveur des enfants a été élaboré en vue de protéger les enfants et prévoit de renforcer l'organisation de la protection des enfants à tous les niveaux et d'améliorer la création de capacités dans le cadre de ces programmes de protection. Des mesures administratives et législatives sont également mises en

place pour protéger les femmes et les enfants contre le trafic des êtres humains.

Les enfants sont notre avenir, et investir dans les enfants, c'est investir dans notre avenir. Le Myanmar est résolu à poursuivre sa coopération avec la communauté internationale en vue d'édifier un monde digne des enfants.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le cadre du Débat plénier de haut niveau commémoratif consacré à la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants pour la présente séance. Nous entendrons les autres orateurs demain matin à 10 heures. Passez une bonne soirée.

La séance est levée à 20 h 45.